

SOMMAIRE

	Pages
Couverture Les millénaires passent, le message chrétien reste.....	1
Editorial Des vœux pas comme les autres, par Jacques Mallet	3
Actualités	
• Une nouvelle réunion des associations issues de notre courant de pensée a eu lieu le 5 décembre 2000	3
• Hommage à Germaine Poinso-Chapuis	3
Petit journal de notre Collecte Le cap des 200 000 francs a été franchi ... en même temps que celui du 21 ^e siècle.....	4
Histoire secrète des parlementaires MRP (1^{er} trimestre 1951)	
• Préambule ; : la Quatrième en son train-train	5 à 7
• Calendrier	8 à 10
• Les réunions du Groupe	11 à 22
Carnet Nos amis décédés	23
Dans notre courrier	23
Témoignages	
• A mes camarades de l'Amicale du MRP, par Joseph Conombo	24
• Deux livres, deux témoignages sur deux grands acteurs du MRP : François de Menthon, Robert Schuman ...	24

Ce numéro a été tiré à 850 exemplaires



Louis Fourmond, député MRP de la Mayenne (circonscription de Château-Gontier) de 1958 à 1968, ancien maire de Saint-Fort, est décédé en juin 2000, à l'âge de 87 ans.

Agriculteur-éleveur, il fut un conseiller agricole très écouté du MRP dans les débuts de la Cinquième République.

Albert Gau naquit à Conques-sur-Orbiel, dans l'Aude le 10 juillet 1910.

Prêtre très en avance sur l'Eglise de son temps, il fut élu député MRP de l'Aude, département déchristianisé, dès la première Assemblée Constituante.

Il postule et obtient la présidence de la Commission des Boissons en avril 1951.



Albert Schmitt, né en 1900 à Bischheim, fut élu député MRP du Bas-Rhin dès la première Assemblée Constituante. Secrétaire général des Syndicats chrétiens d'Alsace-Lorraine, il anima l'action sociale du MRP, notamment en faveur des cheminots, où la révolte grondait au début de 1951.

Des vœux pas comme les autres ...

Au seuil d'une année nouvelle, il est d'usage d'adresser à ses amis des vœux. Il se trouve que l'année 2001 est aussi la première année d'un nouveau millénaire. Les vœux prennent ainsi une autre dimension qui nous engage à tourner plus avant nos regards vers l'avenir, à réfléchir au sens de nos vies et de notre action.

Aux vœux traditionnels, et chaleureux, que j'adresse à tous les membres de notre Amicale, pour eux-mêmes et pour leur famille, s'ajoutent naturellement ceux que je forme pour l'Amicale elle-même. Je souhaite que l'année 2001 soit pour elle aussi « une année utile » et qu'elle trouve, dans l'union et la mobilisation de toutes les bonnes volontés, les moyens nouveaux d'une activité durable.

Si nous sommes nombreux encore à participer à cette Amicale c'est, bien sûr, parce que nous demeurons attachés au souvenir d'une grande force politique à laquelle notre pays et l'Europe doivent beaucoup. Mais n'est-ce pas aussi parce que nous pensons que l'idéal humaniste, démocratique et social, qu'a fidèlement servi le MRP, reste nécessaire pour le monde de demain ?

Il n'y a pas de politique digne de ce nom qui ne soit au service d'une certaine idée de l'homme, nous disons, nous, de la « personne humaine ». Unique, libre et responsable, la personne humaine s'épanouit en participant à des communautés. C'est le message que nous a transmis Emmanuel Mounier. La personne humaine a une dimension spirituelle. C'est le message que nous a adressé Jacques Maritain dans son ouvrage majeur, récemment réédité, « **Humanisme intégral** ».

Croyants ou agnostiques, beaucoup dans le monde ont entendu l'appel grave, angoissé, du pape dans ses vœux aux corps diplomatiques : « En ce début de millénaire, sauvons l'homme ! sauvons le tous ensemble ! »

Puissions-nous continuer à servir ensemble les principes et les exigences qui donnent son sens plein à l'action politique ! On n'ose plus répéter la formule célèbre, et trop utilisée, appelant à donner au monde « un supplément d'âme ». Et pourtant n'est-ce pas là ce dont il a besoin, plus que jamais ?

Jacques Mallet

Une nouvelle réunion des associations issues de notre courant de pensée a eu lieu le 5 décembre 2000

L'assemblée générale de l'Amicale du MRP avait souhaité, à l'initiative d'Henri Pומרol et de Fernand Chaussebourg, l'organisation d'une réunion commune des associations issues du même courant de pensée.

Une première réunion s'est tenue à la Fondation Robert Schuman le 24 mai 2000, à laquelle ont participé des dirigeants de la plupart de ces associations. Ce premier échange de vues ayant été très encourageant, il a été décidé d'organiser une autre réunion, élargie aux « Amitiés Edmond Michelet », qui se tiendrait à l'Institut Marc Sangnier.

Cette réunion a eu lieu le 5 décembre, sous la présidence du Professeur Jean-Marie Mayeur, président du Conseil scientifique de l'Institut Marc Sangnier, dans la salle même où celui-ci réunissait le « Sillon », comme l'a rappelé son fils Jean Sangnier. Ce qui a été pour nous tous très émouvant.

Toutes les associations invitées étaient représentées par leur président, un ou deux membres de leur bureau.

Définissant l'esprit et les objectifs de la réunion, Jean-Marie Mayeur a indiqué qu'elle était l'occasion pour toutes les associations issues d'une même tradition de pensée de mieux se connaître en échangeant des informations sur leurs activités, mais aussi de trouver, si possible, un socle d'activités communes (publications, colloques) sans toucher à la spécificité et à l'originalité de chacune d'elles. Il a évoqué à ce propos l'exemple de l'Italie où l'on a fédéré toutes les fondations et associations issues de la « Democrazia Cristiana ».

A l'issue d'un large débat, auquel les représentants de l'Amicale ont pris une part très active, des orientations positives et concrètes se sont dégagées qui seront soumises aux diverses associations :

1. Susciter ou encourager l'édition et la réédition d'ouvrages illustrant l'histoire de notre famille d'esprit ;
2. Constituer dans les deux ans qui viennent une bibliothèque de base d'une centaine d'ouvrages que l'Institut Marc Sangnier accepte d'accueillir dans ses locaux, comme l'a proposé Henri Pומרol.
3. Réaliser, avec le concours d'un groupe d'universitaires amis, un guide pour les chercheurs dressant l'inventaire des ouvrages et des archives privées et publiques concernant notre famille d'esprit.
4. Organiser en commun en 2002, après l'élection présidentielle, un colloque de réflexion, sans aucune visée partisane, sur un grand problème actuel civique, social ou international (exemples : la mondialisation, la citoyenneté au XXIème siècle, le rôle des institutions parlementaires).

Il a été convenu de tenir une troisième réunion au Sénat après les vacances de Pâques.

Liste des participants à la réunion du 5 décembre.

- Institut Marc Sangnier : Jean Marie Mayeur et Madame Gaultier-Voiturier.
- Amicale du MRP : Jacques Mallet, Fernand Chaussebourg, Henri Pומרol.
- Association des amis de Georges Bidault : Mme André Colin
- Association du Centre Démocrate Jean Lecanuet : Catherine Bruno
- Institut Alain Poher : Monique Badénès
- Amitiés Edmond Michelet : Mme Rey

Hommage à Germaine Poinso-Chapuis

Sur la Canebière, la nouvelle Faculté de droit et d'économie de Marseille a été inaugurée le 13 décembre 2000.

Son président, le Professeur, Jacques Bourdon, a dévoilé les noms donnés aux différents amphithéâtres ; l'un d'eux a été baptisé Germaine Poinso-Chapuis, « avocate au barreau de Marseille, grande figure de la Résistance, puis première femme ministre (1947) », indique le journal La Provence dans son numéro du 14 décembre.

Petit Journal de notre Collecte

Le cap des 200.000 francs a été franchi !

« Nous approchons des 200.000 francs. Continuons, on va gagner ! » écrivions-nous dans le sommaire de notre numéro 87. C'est fait : on a gagné et même largement !

Entre le 1^{er} novembre 2000 et le 8 février 2001 (en 85 jours), nous avons reçu de nos lecteurs 58 dons pour un total de 17.200 francs, ce qui nous permet de continuer l'édition de notre bulletin en ce début du siècle.

Merci à tous ! Importants ou modestes, tous ces dons prouvent notre solidarité et notre volonté de défendre la mémoire du MRP.

Ouverte en octobre 1998, notre collecte de dons nous a rapporté au total, jusqu'à ce 8 février 2001 : 212.020 francs (en 27 mois et une semaine).

Chers amis, oui nous sommes sur la bonne voie !

		F						F			
Gustave	Antonio	Le Chatenet en Dognon	87	200	3ème don	Gaston	Garos	Briare	46	50	
Emile	Arrighi de Casanova	Paris	75	100		Jacques	Gissingier	Antony	92	400	2ème don
José	Bellec	Saint Germain en Laye	78	100		Denise	Gorin	La Varenne Saint Hilaire	94	500	
André	Bettencourt	Neuilly sur Seine	92	2000		Jeanine	Gortais	Vannes	56	100	
François	Bourel	Paris	75	300		Jacques	Goux	Montrouge	92	100	2ème don
Pierre	Brun	Alex	26	100	5ème don	Alain	Guichard	Paris	75	1800	2ème don
Suzanne	Buisson	Vif	38	300	5ème don	Bernard	Guyomard	Paris	75	300	2ème don
André	Cadot	Le Bourget	93	200	2ème don	Pierre	Labadie	Laure Minvervois	11	50	
Germaine	Cambray	Paris	75	100		Léon	Lapra	Lyon	69	200	3ème don
Emmanuel	Chasles	Paris	75	200	3ème don	Henri	Le Corno	Paris	75	300	2ème don
Fernand	Chaussebourg	Paris	75	250	2ème don	Joel	Lefort des Ylouses	Saint-Cloud	92	50	2ème don
Hervé	Chefdeville	Boulogne Billancourt	92	100	2ème don	René	Lejeune	Lucinges	74	200	
Pierre	Chevigné (de)	Paris	75	100	2ème don	Etienne	Longre	Lyon	69	300	2ème don
Geneviève	Chouaniere	Paris	75	50	2ème don	André	Maigné	Le Kremlin-Bicêtre	94	300	3ème don
Nicole	Clabaut-Lecable	Neuilly sur Seine	92	500	2ème don	Jacques	Mallet	Paris	75	1000	3ème don
Paulette	Dannenmüller	Paris	75	300	2ème don	André	Marchand	Bordeaux	33	100	2ème don
André	Davoust	Fouras	17	100	5ème don	Marcel	Masson	Aubervilliers	93	200	2ème don
Thérèse	Debatisse	Palladuc	63	300		Monique	Mestayer	Douai	59	100	
Jeanne	Delaplanche	Paris	75	800	3ème don	Pierre	Normand	Sourdan	80	100	
François	Dubanchet	Saint-Victor-sur-Loire	42	100		Daniel	Peyredieux	Chailly en Bière	70	200	2ème don
Georges	Dubois	Mantes la Ville	78	200	2ème don	Lucien	Prudhomme	Vitry Sur Seine	94	500	4ème don
Jacques	Dubois	Boulogne Billancourt	92	300	3ème don	Madeleine	Quatreboeufs	Paris	75	100	
Laurent	Ducarf	Nevers	58	200	2ème don	Henri	Rampal	Marseille	13	300	2ème don
Christiane	Dulieu	Paris	75	100	2ème don	Jean	Seitlinger	Rohrbach-les-Bitche	57	800	4ème don
Denis	Eclache	Paris	75	100	2ème don	Jeanne	Teitgen	Paris	75	200	2ème don
Lucienne	Fagon	La-Haÿ-les Roses	94	300	2ème don	Aimée	Terpend-Ordassière	Voiron	38	400	
André	Fosset	Sèvres	92	300	3ème don	Henriette	Vericourt (de)	Paris	75	200	2ème don
Guy	Frécon	Firminy	42	50							
Edmond	Gabouty	Bersac sur Rivalier	87	100							
René	Galison	Villeneuve Saint Georges	94	400	5ème don						

En outre, un donateur, désireux de garder l'anonymat, nous a adressé 100 francs.

Pour consolider le financement du bulletin

LA COLLECTE DE DONS RESTE OUVERTE

REDIGER VOTRE CHEQUE REPRESENTANT VOTRE DON A L'ORDRE DE : « AMICALE DU MRP »
REPLISSEZ CE BULLETIN ET ADRESSEZ LE TOUT
à AMICALE DU MRP 133 BIS RUE DE L'UNIVERSITE - 75007 PARIS

- Vos nom et prénom :
- Votre adresse :
- Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit cité dans les listes de dons que nous publierons dans le bulletin cochez cette case

« Le MRP vous parle ! » n° 88

HISTOIRE SECRETE

DES PARLEMENTAIRES MRP

PREMIER TRIMESTRE 1951

La Quatrième en son train-train

PREAMBULE

Au début de 1951 - il y a cinquante ans -, les parlementaires MRP ont mauvaise conscience d'être comptables, avec d'autres, en leur qualité de membres de la majorité gouvernementale - René Pleven étant président du Conseil -, de ce qui se passe en Algérie et en Indochine.

En Algérie, le socialiste Marcel-Edmond Naegelen achève son mandat de Gouverneur général, marqué par de nombreux sévices policiers et par les trucages électoraux.

En Indochine, le Viet-Minh, capable désormais de regrouper dix mille hommes bien armés sur un objectif précis, est parti à l'assaut des postes français depuis le 26 décembre 1950. De Lattre de Tassigny, le nouveau Haut-Commissaire de France et commandant en chef du corps expéditionnaire, a lancé dès le 4 janvier une contre-offensive, qui a ralenti la poussée de l'ennemi mais qui n'empêche pas celui-ci de réunir dès le 13 janvier 1951 quarante bataillons équipés de mortiers pour attaquer l'ensemble du delta tonkinois sur un front de 130 km !

A Paris, cependant, le 24 mars 1951, le président de la République, le socialiste Vincent Auriol, reçoit Naegelen et le remercie pour « le magnifique effort poursuivi durant trois ans en Algérie, qui marquera d'une empreinte ineffaçable l'histoire de l'Algérie ».

Au Palais-Bourbon, devant le Groupe MRP, le 22 novembre 1950, Jean Letourneau, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés (Indochine), a exposé que la France, en coopération avec la nouvelle armée vietnamienne et avec l'aide américaine en matériel militaire, avait pour mission de stopper la progression communiste en Extrême-Orient et d'assurer ainsi l'indépendance du Vietnam, garantie par les Accords franco-vietnamiens.

Les parlementaires MRP sont dans le doute. Les uns, soucieux de ne pas compliquer la tâche des responsables - Auriol, De Lattre, Letourneau, le Gouvernement -, se taisent. Les autres, minoritaires, réclament des explications et prédisent des échecs.

Qui a les meilleurs arguments, dans la situation mondiale de l'époque ? Les Américains, qui ont aidé le Viet-Minh en lui vendant des armes et en instruisant ses cadres après la capitulation japonaise (voir notre numéro 80, page 27), ont changé d'avis en 1950 ; leur aide matérielle au Vietnam et au corps expéditionnaire français traduit un ralliement à la politique de Paris. Mais est-ce suffisant pour que les dirigeants français ne révisent pas cette politique dans la perspective des bouleversements qui sont prévisibles sur la scène mondiale ?

La question, il est vrai, est plus facile à poser que la réponse ne l'est à formuler ! Dans la guerre contre le Viet-Minh, les Américains allaient plus tard, en 1962, prendre la relève des Français en commettant la même erreur qu'eux. Ou plutôt une erreur encore plus grave : en 1945, au lendemain de la Victoire, de Gaulle voulait rétablir partout l'Empire français, qui lui avait servi pour ramener la France dans le camp des Alliés après la défaite de 1940. Les drames de l'Histoire ne sont pas souvent simples.

En revanche, s'agissant de la politique intérieure, c'est l'inverse pour le Groupe MRP : en ce début de 1951, avec ses 147 députés sur 621, il occupe la moitié du terrain au Palais-Bourbon, du moins au niveau du travail législatif.

L'Assemblée Nationale compte 21 commissions. Lors du renouvellement de leurs présidences, le MRP en obtient 9 et il conserve en outre le rapport général de la Commission des Finances, plus important à l'époque que n'importe laquelle des présidences de commission. Mieux encore, le 13 avril 1951, l'abbé Albert Gau, député de l'Aude, et grand amateur de blanquette de Limoux, enlèvera une dixième présidence : celle de la Commission des Boissons. « A cause du vin de messe », commentera-t-on dans les couloirs du Palais-Bourbon, où personne, pas même les communistes, ne conteste le rôle prédominant du MRP dans l'élaboration des grandes réformes réclamées par l'opinion populaire : allocations familiales ; allocations « aux vieux » et aux vieux paysans (c'est le langage de l'époque) ; participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général (équipements publics, action sociale) des petites communes ... Domaines où les inventeurs s'appellent Fernand Bouxom, Louis Beugniez, Jean Labrosse, Lionel de Tinguy, Henri Meck, Charles Viatte, Raymond Moussu, Pierre Truffaut ...

A cette œuvre législative considérable, le Groupe MRP va ajouter, au terme de sept mois de débats tumultueux (de novembre 1950 à mai 1951), le blocage d'un retour au scrutin à deux tours pour l'élection des députés (qui étaient élus depuis 1945, sur décision du Général de Gaulle, à un tour et à la représentation proportionnelle).

Ce retour est demandé par les radicaux, une moitié de la droite et une grande partie des socialistes ; surtout, au sein de ces divers courants politiques, par ceux qui souhaitent revenir aux us et coutumes de la Troisième République et que Pierre-Henri Teitgen, dès 1948, quand Matignon échut à un radical, appela les « sépulcres blanchis ».

De quoi s'agit-il ? De rétablir l'ancienne coupure parlementaire entre une droite et une gauche. Or, cette coupure, le MRP la rejette par ses origines, son ouverture aux conceptions nouvelles de l'engagement politique, sa vocation propre (sur ce sujet, voir nos numéros 78 (pages 24, 36, 37) et 79 (pages 9, 10 et 11)).

Comme nous l'avons déjà rapporté - en qualité de témoin rédigeant les procès-verbaux de toutes les réunions du Groupe -, les députés MRP ne se réclament ni de la droite, ni de la gauche, ni du centre ; ils se disent chrétiens engagés au service de la République et du peuple, au-dessus des partis (le MRP est « un mouvement » et non pas un « parti »).

Pour eux, la droite c'est historiquement l'adversaire haineux du Sillon et du Parti Démocrate Populaire, puis, à l'égard de la Révolution Nationale de Pétain, l'approbation ou l'indulgence. Et cela bien qu'entre un et deux millions de catholiques indulgents pour Pétain aient voté pour le MRP après la Libération. A l'échelle de l'Histoire, cela ne change rien en effet au phénomène des pesanteurs sociologiques : ces électeurs, qui ont été indulgents pour Pétain durant la guerre et qui ont voté pour le MRP en 1945 et 1946, ont voté pour le RPF de de Gaulle aux municipales d'octobre 1947 (et le referont en juin 1951). Cela est dans l'ordre des choses... et des hommes.

Pour eux, le centre, c'est le marais ou plutôt le radicalisme multiforme, tantôt à gauche quand il s'agit de combattre la religion (le Cartel des gauches de 1924 n'est pas oublié), tantôt à droite selon les courants électoraux et le souffle des milieux d'affaires ; rouge à l'extérieur, blanc à l'intérieur et toujours près de l'assiette au beurre, comme les radis.

Pour eux, la gauche, c'est la laïcité conçue comme un combat anti-religieux et non pas comme une neutralité, un combat plus sectaire chez les socialistes que chez les communistes ; c'est aussi l'illusion marxiste chez certains intellectuels ; ou la soif d'une revanche sur la misère chez les ouvriers et les petits paysans déchristianisés ; une illusion et une soif qui conduisent les uns et les autres à voter communiste ; c'est encore, notamment à la SFIO, un clientélisme qui consiste à défendre les cadres de la Fonction publique plutôt que les petits fonctionnaires (quand il faut choisir entre les uns et les autres pour des raisons budgétaires)... Ce clientélisme, Yves Fagon, employé du Trésor, député MRP de la Seine, le démontre - et le dissèque -, plusieurs fois à la tribune de l'Assemblée dans les longs débats, en 1950, sur le reclassement des fonctionnaires. Au demeurant, les fédérations départementales du MRP, qui choisissent leurs candidats aux élections, sont plus populaires - par le nombre des femmes, des ouvriers, des employés, des petits paysans et des syndicalistes -, que les fédérations socialistes ; ce qui s'explique par l'engagement massif dans le MRP de la jeunesse formée par les mouvements de l'Action catholique et aguerrie par la Résistance. L'image vivante de ce rassemblement de chrétiens d'une ère nouvelle est donnée par tous les congrès annuels du MRP.

Pas étonnant, donc, que tous les partis, de droite, du centre ou de gauche soient alors d'accord pour considérer le MRP comme un intrus (voir notre numéro 78, pages 20 et 21) et pour estimer qu'un scrutin à deux tours - fait pour offrir aux électeurs, au second tour, le choix entre l'union des droites et l'union des gauches -, réduirait sensiblement sa représentation à l'Assemblée Nationale. Un essai a d'ailleurs déjà été fait pour le renouvellement du Conseil de la République en novembre 1948 et il a été concluant : le nombre des conseillers MRP est passé de 75 à 18.

Les parlementaires MRP comprennent parfaitement ce calcul : parmi leurs cinq millions d'électeurs, ils distinguent trois catégories : ceux qui les approuvent, ceux qui leur demandent d'être plus audacieux et d'aller plus loin dans les réformes, ceux qui au contraire voudraient freiner leur ardeur et sont sensibles aux accusations de la droite visant « ces poissons rouges dans le bénitier » (Vatican II, 1962-65, est encore loin).

Dans ces conditions, choisir l'un des deux camps traditionnels de la politique française serait pour le MRP une grave erreur : il décevrait, arithmétiquement en quelque sorte, les deux tiers de ses électeurs ... Et il prendrait ainsi la responsabilité de consacrer la division des citoyens en deux blocs s'agitant dans une rivalité permanente, l'un dominé par le P.C. (alors que le monde est plongé dans la guerre froide), l'autre livré à la tentation du « pouvoir personnel » que de Gaulle fait craindre avec sa campagne électorale en faveur de son parti, le RPF. « Recréer la gauche et la droite serait criminel ! » s'écrit Pierre-Henri Teitgen à la réunion du Groupe MRP du 27 février 1951 (voir plus loin dans nos procès-verbaux).

Cela dit, garder le tour unique c'est une chose, conserver la représentation proportionnelle en est une autre. Ainsi, dans le combat qu'il mène pour garder le tour unique et qu'il va gagner, le Groupe MRP est-il amené à renoncer au système de la RP intégrale et cela pour plusieurs raisons :

1° Il ne peut pas tout obtenir de ses partenaires, plus favorables au tour unique qu'à la RP (c'est le cas de nombreux socialistes).

2° La RP intégrale favorise le PC autant que le MRP.

3° Face au danger communiste (on est en pleine guerre froide et le PC français est le plus stalinien de tous les PC) et à la tentation du « pouvoir personnel » créée par les succès électoraux du RPF, il est nécessaire d'offrir

aux électeurs la possibilité de se prononcer, grâce à un système d'alliances (applicable dès le premier tour, en l'occurrence un tour unique), pour le renouvellement de la majorité républicaine de Troisième Force (fragile mais toujours renaissante) qui soutient les gouvernements depuis que Paul Ramadier s'est séparé des ministres communistes le 5 mai 1947.

D'où la question : quel mode de scrutin est le mieux adapté à un tel programme ?

Deux députés MRP du Sud-Ouest, Raimond Roques (Haute-Garonne) et Clément Taillade (Tarn) ont déposé dès le mois d'octobre 1949 deux propositions de loi instituant la possibilité d'apparenter publiquement au niveau départemental les listes présentées par les partis existant à l'échelon national : les suffrages obtenus par les listes apparentées sont additionnés et c'est leur groupement qui est pris en compte pour l'attribution des sièges. La première de ces deux propositions prévoit leur répartition à la RP. La seconde, alternative, vise à attribuer tous les sièges à la liste ou au groupement de listes qui a remporté au moins 55% des suffrages et à répartir les sièges à la RP si ce score n'est pas atteint.

Les deux députés MRP ne sont pas les inventeurs du système, qui a déjà été envisagé sous la Troisième République. Il apparaît, en tout cas, à un nombre croissant de députés bien adapté à la sauvegarde du régime parlementaire et des libertés publiques menacés par deux courants extrémistes. C'est pourquoi il est finalement adopté par l'Assemblée Nationale en avril 1951 en première lecture et en mai en deuxième lecture. L'appoint de voix qui lui manquait encore lui est apporté grâce à l'influence qu'ont exercée sur leurs amis politiques trois grands parlementaires : Henri Queuille, Charles Lussy, président du Groupe socialiste, et Paul Ramadier.

Le texte définitif institue un scrutin de liste majoritaire départemental à un tour avec apparentements, panachage et vote préférentiel ; si aucune liste ou aucun groupement de listes n'obtient la majorité absolue, on applique la représentation proportionnelle, qui, au surplus, reste la règle pour la Seine et la Seine-et-Oise.

Cet aboutissement d'un débat de sept mois, marqué par une crise ministérielle voulue, calculée et gagnée par les radicaux, fait l'objet de nombreuses et vives critiques dans la grande presse, dont les éditorialistes sont en majorité favorables à la fois au scrutin à deux tours et au retour du radicalisme dans la direction des affaires, ce qui est logique. On ironise, on proteste, on se dit scandalisé : le système des apparentements va tromper l'électeur, le priver de sa liberté de choix et faire élire le candidat d'un parti grâce aux voix d'un autre parti. En même temps, on enregistre avec satisfaction qu'Henri Queuille, radical, ait succédé à René Pleven, UDSR, à la présidence du Conseil, ce qui est logique aussi : le retour de Queuille à Matignon a tout changé au Groupe radical ; le 4 avril, dans le scrutin définissant le nouveau mode de scrutin, les votes radicaux pour sont montés à 15 et les votes contre sont descendus à 18. Le Parti radical n'avait jamais songé à faire un tel cadeau à Pleven, qui demandait la même chose, et pour qu'un radical lui succédât il avait quitté le gouvernement de celui-ci et l'avait fait chuter. On goûtait ainsi, parfois, aux délices du système, comme dira de Gaulle.

Cette campagne contre l'apparement est animée par Le Figaro et L'Aurore, où deux tendances se mêlent - ou plutôt s'apparentent -, pour faire la morale au MRP : la droite catholique (plus forte au Figaro) et la droite radicale (plus forte à L'Aurore). Louis-Gabriel Robinet (« Robinet d'eau tiède », comme le surnomme Georges Bidault), rédacteur en chef du Figaro, est de la tendance radicale. Deux représentants de ce journal au Palais-Bourbon, Gabilly et Cornelier, se répartissent les rôles. Gabilly, c'est le catholique comme on l'était à la Fédération nationale catholique du Général de Castelnau ; quelques années plus tard, rencontrant un dimanche, à la sortie de la messe, à Montfort l'Amaury, l'auteur de cet article, il lui explique la sévérité prolongée de son journal à l'égard du MRP par ce proverbe : « Qui aime bien châtie bien » ! Cornelier, lui, appartient au monde du radicalisme. Il signe ses papiers du nom de Jeancé et, comme il est un peu prétentieux à l'égard de ses confrères, ceux-ci le surnomment « J'en sais rien ».

Cinquante ans après, en 2001, parle-t-on encore du système des apparements ? Quelquefois, oui, surtout chez les historiens ou plus encore chez les pseudo-historiens qui n'ont ni culture historique ni sens politique. Et qu'en disent-ils ? Du mal, beaucoup de mal ! Pour eux, l'apparement est classé désormais dans la liste des turpitudes de la Quatrième République.

Tandis que le scrutin de circonscription uninominal à deux tours, cher à la Troisième République, serait un scrutin de progrès. Soit !

A la réflexion, toutefois, on peut se demander s'il n'y a pas un os dans ce scrutin mange-tout comme dans tout scrutin. Vous pensez aux États-Unis ? Non, pas forcément ! Plus près de nous, à Grenoble, le 28 novembre 2000, à la sortie du Congrès socialiste, François Hollande est interrogé par un journaliste sur le sort réservé à la demande des Verts, qui veulent introduire dans la loi électorale une dose de proportionnelle.

Réponse du Premier Secrétaire du PS : « Nous n'avons ni les moyens ni la possibilité de l'expliquer à l'opinion. Nous devrions en revanche allouer un plus grand nombre de circonscriptions à nos amis les Verts ».

Autrement dit : là où nous n'aurions pas de candidat, les électeurs qui veulent voter socialiste pourraient se satisfaire ... en votant Vert.

Question : ce truc offre-t-il plus de liberté de choix à l'électeur que l'apparement ?

Deux heures plus tard, Noël Mamère, porte-parole des Verts, commentait ainsi la proposition socialiste : « Non, nous ne sommes pas des épiciers ».

Jacques Parini

Nous donnons aujourd'hui à ce calendrier une place plus importante que dans les numéros précédents. Peut-être avons-nous tort... car cela demande un gros travail.

Nous l'avons fait pour encore mieux éclairer les débats qui se sont déroulés dans les trente-six réunions tenues par le Groupe MRP durant ce premier trimestre ; et pour montrer notamment que les parlementaires MRP (principalement les députés, puisque les sénateurs ne sont plus que dix-huit depuis le renouvellement du Conseil de la République en novembre 1948) donnent la priorité, presque l'exclusivité, aux problèmes économiques et sociaux malgré l'intensité de l'actualité outre-mer et dans le monde. Signe sans doute qu'une grande partie de la population française vivait encore, il y a cinquante ans, dans ce qu'on appelle aujourd'hui la misère.

JANVIER

• **1^{er} janvier.** En Corée, les armées chinoises et nord-coréennes lancent une puissante offensive contre les forces de l'ONU et franchissent le 38^{ème} parallèle. Mac Arthur fait évacuer Séoul ; les troupes américaines reculent de 50 km. En raison de la rapidité de cette retraite, on se demande dans les capitales occidentales s'il ne s'agit pas d'une tactique du général américain visant à obtenir de son gouvernement et de l'ONU qu'il emploie des moyens plus vigoureux contre la Chine.

• **2 janvier.** L'Assemblée Nationale vote en première lecture le rapport de Joanné, Charpin, député MRP du Rhône, amnistiant les condamnés pour certains actes de collaboration avec l'occupant.

• **3 janvier.** A Saïgon, les Américains livrent aux Français six gros bombardiers.

• **5 janvier.** à Washington : offensive des isolationnistes à l'ouverture du Congrès. Un leader du Parti Républicain, le sénateur Taft, s'oppose à l'envoi de nouvelles troupes américaines en Europe.

• **7 janvier.** De Gaulle, à Nîmes, se prononce contre le Plan Plevin d'armée européenne. Il demande l'intégration dans l'Europe de l'Espagne de Franco et une Allemagne occidentale réarmée avec une armée nationale.

• **Du 7 au 23 janvier.** Le Général Eisenhower, qui a été nommé par Truman, le 19 décembre 1950, commandant suprême des forces atlantiques en Europe, entreprend, à partir de Paris, un voyage d'information dans les capitales occidentales, qu'il termine à Francfort en rencontrant les trois Hauts Commissaires alliés en Allemagne occidentale.

• **8 janvier.** Dans trois scrutins de confiance au Gouvernement Plevin, l'Assemblée Nationale adopte en deuxième (et dernière) lecture le projet de loi sur le réarmement de la France, justifié par les besoins de la défense européenne et le renforcement du corps expéditionnaire en Indochine.

Le même jour, à Washington, dans son message au Congrès, Truman confirme la politique étrangère des Etats-Unis : augmentation jusqu'à 3.500.000 des effectifs américains, développement de la production d'armements, aide économique et militaire à l'Europe. Le Congrès reste divisé. Acheson, le secrétaire d'Etat, est critiqué ; cependant, le Général Eisenhower va se conformer à la politique de solidarité avec l'Europe conduite par l'Administration démocrate.

• **Du 9 au 12 janvier.** Session de l'Assemblée de l'Union Française à Paris, où est reçue la délégation du Vietnam désignée par l'Empereur Bao Dai. M. Fourcade est élu président de l'A.U.F. Parmi les vice-présidents : Marie-Hélène Lefaucheur, MRP.

Voyage de François Mitterrand, ministre de la France d'Outre-mer, dans les territoires relevant de ses attributions. A Madagascar, il déclare qu'il n'est pas question de changer le statut de la Grande Ile – où a eu lieu une rébellion des Malgaches en 1947 -, et que Madagascar « doit rester dans l'orbite nationale ».

• **10 janvier.** Au Conseil des ministres, Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture, expose un projet visant à compléter le Plan Schuman par un pool agricole. Le Conseil approuve un plan visant à réduire le déficit de la Sécurité Sociale, en diminuant notamment le remboursement des médicaments.

• **Du 10 au 26 janvier.** Importantes opérations de « nettoyage » dans le Sud-Vietnam : île de Minh, plaine des Joncs, An Hoa à 20 km au nord de Saïgon. Destruction de nombreux camps et installations militaires du Viet-Minh. Ce qui montre que le corps expéditionnaire français est actif et efficace, mais aussi que le Viet-Minh a les moyens de se donner une organisation militaire à plus de 800 km (par les pistes) de la frontière chinoise.

Pendant cette période, le 19 janvier, l'Empereur Bao Dai, qui célèbre les cérémonies du Thai Miêu à Hué, sa capitale, déclare : « Tous les esprits impartiaux doivent reconnaître que, pour défendre

nos frontières et sauvegarder nos libertés il n'est d'autre politique qu'une coopération étroite avec les nations démocratiques qui souhaitent la paix ... (Mon gouvernement) consacrera ses efforts à créer une force nationale et à faire du Vietnam un pays riche et prospère, réalisant sa vocation internationale dans l'amitié avec la France et les nations démocratiques au sein de l'Union Française et dans la communauté des peuples jaloux de leur liberté ». (Extrait de l'Année Politique 1951, page 17 – Editions du Grand Siècle, 29 rue de Berri 75008 Paris).

• **13 janvier.** Devant le Comité national du MRP, Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, se déclare favorable à une reprise du dialogue entre les Occidentaux et Moscou sur le problème allemand.

Rappel : le 3 novembre 1950, l'URSS propose aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France une conférence des Quatre pour discuter le problème de la démilitarisation et de l'unification de l'Allemagne. Les Trois lui répondent le 22 décembre : une négociation ne peut se limiter au problème allemand car la tension internationale est due à la politique soviétique alors que les Occidentaux ne visent qu'à assurer leur sécurité. Ils proposent qu'une conférence à Quatre se tienne pour établir un ordre du jour. L'URSS répond « oui », mais à la condition que la conférence ne se tienne pas à New-York.

Les Occidentaux cherchent à harmoniser leurs positions :

- le 3 janvier, l'Américain Acheson dit : « Il est manifeste que nous devons obtenir un éclaircissement de la position soviétique ». Dans la presse américaine, en revanche, on ne croit pas à la possibilité d'une vraie négociation avec l'URSS ;

- le 7 janvier puis le 10 janvier, au déjeuner de la presse américaine à Paris, Jules Moch, ministre de la Défense nationale, déclare « qu'il faut absolument que la Conférence des Quatre ait lieu » ;

- le 10 janvier, réélu à la présidence de l'Assemblée Nationale, Edouard Herriot « salue un espoir qu'il ne faut ni exagérer ni méconnaître » ;

- le 13 janvier, Robert Schuman parle d'aboutir « à un résultat concret même s'il doit être incomplet ». Il faut amener les Russes, dit-il, à « dévoiler leur jeu ». (D'après l'Année Politique – 1951, page 20)

• **Du 28 janvier au 4 février.** René Plevin, président du Conseil, en visite aux Etats-Unis et au Canada. Il s'entretient avec le Président Truman, le 29 et le 30. Le président des Etats-Unis exprime son intérêt pour le Plan Schuman (communauté européenne du charbon et de l'acier) et pour le Plan Plevin concernant le projet d'armée européenne. Plevin demande une aide américaine accrue pour l'Indochine et l'appui des Etats-Unis à l'ONU en cas d'intervention chinoise au Tonkin.

• **Fin janvier.** Les projets de réformes soumis au Bey de Tunisie et au cabinet tunisien depuis le 10 décembre 1950 par M. Périllier, Résident général de France, étant toujours à l'étude et la Section française du Grand Conseil de Tunisie étant venue voir Robert Schuman au Quai d'Orsay afin de protester contre les concessions qu'il pourrait faire à la thèse tunisienne, la presse tunisienne critique avec vivacité le gouvernement français. Habib Bourguiba, dirigeant du Néo-Destour, qui était optimiste à l'issue d'un voyage à Paris, change brusquement de ton et déclare à Monastir : « Soyez prêts à toute éventualité, car si nous n'obtenions pas notre indépendance, par une bonne compréhension, sur des bases pacifiques, il faudrait que nous l'obtinssions par le sang et par la guerre ! ».

Au même moment, la situation devient très tendue au Maroc.

Des dissensions éclatent entre le Sultan du Maroc, Mohammed V, et El Glaoui, pacha de Marrakech, le sultan du Sud. Le premier favorise l'Istiqlal, mouvement nationaliste fondé en 1943. Le second est plutôt favorable à la France. Le Général Juin, Résident général de France, invite Mohammed V à désavouer l'Istiqlal ; il essuie un refus catégorique.

A Tunis, les fédérations de la SFIO et du MRP approuvent le projet de réformes. Le Parti communiste déclare qu'il ne changerait pas le régime colonialiste. Le Parti radical reste ambigu sur le sujet. Le RPF dénonce la menace « d'un démantèlement de l'œuvre française en Tunisie ». (début février).

FEVRIER

• **2 février.** Les représentants des gouvernements français et indien signent le traité de cession de la ville libre de Chandernagor à l'Union Indienne. Le statut des autres comptoirs français reste en suspens.

• **7 février.** L'Assemblée Nationale approuve la politique du Gouvernement Pleven en ce qui concerne l'Allemagne et la solidarité occidentale en votant le renvoi des interpellations de deux députés progressistes, Paul Rivet et Charles Serre, élu comme MRP à Oran, par 401 voix contre 182.

• **7 et 10 février.** Adenauer, qui redoute par dessus tout la neutralisation de l'Allemagne, laisse sans réponse de nouveaux appels des dirigeants de l'Allemagne de l'Est, Grotewohl et Pieck.

Cependant, dans la classe politique allemande, la proposition soviétique visant à désarmer et à unifier l'Allemagne – et par suite à la neutraliser –, crée un certain flottement : et si le Kremlin était prêt à payer cette neutralisation par un « suicide politique » imposé à Grotewohl ? Question posée dans la Frankfurter Allgemeine Zeitung du 12 février (L'Année Politique – 1951, page 57).

• **12 février.** A Santa Margherita, sur la Riviera italienne, Pleven et Schuman rencontrent de Gasperi et le comte Sforza pour parler des relations économiques et de l'Europe. A Paris, quelques socialistes parlent d'une « Europe vaticane ».

• **14 février.** M. Perkins, secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, séjourne à Belgrade. Le maréchal Tito souhaite prolonger l'aide alimentaire et économique de l'Occident. Un de ses ministres, M. Milovan Djilas, a fait un voyage à Londres.

Le 28 février, l'ambassadeur de France à Belgrade, Philippe Baudet, fera savoir à Tito que la France, en cas de menace plus précise dans les Balkans, ne manquera pas « d'en examiner toutes les conséquences dans le cadre de ses obligations internationales »

• **15 février.** Edouard Herriot donne sa démission de la présidence du Parti Radical et entreprend une campagne pour obtenir l'interdiction de la double appartenance radical-RPF dans son parti. L'exemple a été donné par Jacques Chaban-Delmas, député-maire de Bordeaux. Il est suivi par Edouard Daladier, député du Vaucluse ; la guerre des deux Edouard est rallumée.

Ouverture à Paris de la Conférence des Cinq (France, Allemagne occidentale, Italie, Belgique et Luxembourg) sur le Plan Pleven concernant l'armée européenne. Robert Schuman réaffirme que la proposition française ne vise nullement à retarder la défense atlantique : l'armée européenne intégrée – avec des unités allemandes fortes de 4000 à 5000 hommes –, doit constituer un élément de l'armée atlantique de coalition.

• **18-21 février.** Formation du nouveau gouvernement vietnamien. M. Tran Van Huu cumule les fonctions de président du Conseil, de ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Défense. Les sectes politico-religieuses de Cochinchine -Caodaïste et Hoa-Hao-, n'y sont pas représentées. Les Tonkinois y disposent de nombreux portefeuilles.

Le 26 février, le gouvernement cambodgien présidé par M. Monipong remet sa démission au roi Norodom Sihanouk.

• **19 février.** Le gouvernement français donne à l'Etat-Major atlantique (Shape : Suprême Headquarters Allied Powers Europe) un terrain de 25 hectares à Rocquencourt-Marly pour qu'il y construise son siège (ses bureaux sont installés provisoirement dans un hôtel, l'Astoria).

Le Général Gruenther, chef d'état-major d'Eisenhower, a présenté le 15 février la structure de cette organisation.

De retour à Paris le 21 février, Eisenhower prépare la nomination de ses principaux collaborateurs.

Ce 19 février, les Occidentaux répondent en termes identiques à la note soviétique du 5 février : dans une conférence à quatre, il conviendrait d'examiner les causes véritables de la tension internationale, y compris le niveau actuel des armements.

• **24 février.** Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture, établit un programme pour 1951 : un accroissement quantitatif de la production de blé, de maïs, d'orge ; une amélioration de la qualité et un abaissement des prix de revient pour la viande et le lait.

• **25 février.** A Bourges, de Gaulle condamne « une stratégie commune qui ne tiendrait réellement que d'excentriques bastions, comme l'Espagne ou l'Angleterre, quitte à livrer sur l'Elbe, le Rhin, la Loire, quelques combats retardateurs, avec l'intention de libérer plus tard, en écrasant tout, le terrain d'abord perdu » (D'après l'Année Politique – 1951, page 52).

• **28 février.** Démission du Gouvernement Pleven, 45 députés radicaux sur 47 ayant voté avec les communistes et l'opposition de droite dans le débat sur la réforme électorale. Vincent Auriol sollicite Bidault.

MARS

• **2 mars.** Bidault refuse de former le gouvernement. Auriol confie à Henri Queuille une mission d'information auprès des groupes de la majorité.

La marine américaine remet à la marine française, dans un port des Etats-Unis, un navire-atelier et six patrouilleurs.

• **4 mars.** Auriol fait appel à Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO, pour former le gouvernement.

• **5 mars.** Les représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'URSS se retrouvent à Paris dans une conférence sans ordre du jour, dite Conférence des Suppléants (Jessup, Davies, Parodi, Gromyko).

A Washington, le Sénat américain s'éloigne de la tendance isolationniste : il porte de 21 à 24 mois la durée du service militaire et fixe un plafond d'effectifs à 4,5 millions d'hommes.

• **6 mars.** Guy Mollet n'obtient pas l'investiture de l'Assemblée ; il recueille 286 voix, il en faudrait 311.

• **7 mars.** Auriol rappelle Henri Queuille

• **9 mars.** L'Assemblée Nationale vote l'investiture d'Henri Queuille.

• **10 mars.** La crise ministérielle ouverte à Paris le 28 février par la démission du Gouvernement Pleven est résolue par la formation d'un gouvernement très semblable au précédent et présidé par Henri Queuille.

• **12 mars.** Une agence de presse américaine révèle les déclarations faites le 1^{er} février devant les commissions sénatoriales du Congrès par le Général Eisenhower au retour de son voyage en Europe. Les renforts américains qu'il demande pour l'Europe ne courent aucun danger d'anéantissement, pourvu qu'ils soient assez nombreux. Avec une douzaine de divisions, il y aura toujours possibilité de les ramener sous la protection aéro-navale, « dans la presqu'île de Bretagne par exemple. » (D'après L'Année Politique - 1951, page 52).

• **13 mars.** La composition du Gouvernement Queuille est approuvée à l'Assemblée Nationale par une majorité renforcée de Troisième Force : 388 voix contre 180 (communistes et apparentés).

Le même jour, le Comité exécutif du Parti radical se réunit pour tenter de régler le problème de la « bigamie », comme l'appelle Edouard Herriot, démissionnaire de la présidence du parti.

Dans la perspective des prochaines élections législatives, de nombreuses personnalités radicales, à commencer par Jacques Chaban-Delmas, adoptent, avec les encouragements des gaullistes, une double étiquette politique : radical (ou RGR) et RPF. La tactique est simple : conserver leur clientèle traditionnelle en y ajoutant une partie du flot gaulliste que l'on sent grossir, jouant ainsi à la fois sur le tableau de la majorité de Troisième Force (où les radicaux sont partenaires du MRP et de la SFIO) et sur le tableau de l'opposition de droite. Au surplus, certains d'entre eux, comme la plupart des candidats RPF, complètent ce déguisement électoral par une troisième étiquette – qui préfigure le poujadisme –, la « Défense des libertés professionnelles et des contribuables ».

- C'est un problème de conscience et de raison ! déclare Herriot.

Chaban-Delmas lui réplique. Martinand-Déplat, secrétaire exécutif, s'écrit en désignant Herriot : « La République, la voilà ! » Enthousiasme dans la salle. Par 548 voix contre 128, le Comité exécutif condamne la double appartenance.

Le 17 mars, Herriot reprend sa démission ; le 31, Chaban-Delmas se met en congé du parti. La direction du RPF perd l'espoir d'entraîner derrière elle un grand nombre des dirigeants de ce qu'elle appelle « les vieux partis. »

Autre échec pour le RPF : la droite modérée résiste elle aussi aux appels des gaullistes et se réunit dans une nouvelle formation politique, le Centre National des Indépendants et Paysans. Celle-ci regroupe les 25 députés du Groupe des Républicains Indépendants, les 20 députés du Groupe des Républicains d'Action Paysanne et sociale (dit Groupe Paysan) et les 7 députés du Groupe de l'Union Démocratique des Indépendants (52 députés au total).

• **15 mars.** De Lattre de Tassigny arrive à Paris, d'où il repartira pour Saïgon le 26. Il demande des renforts « modestes et raisonnables » pour le corps expéditionnaire en Indochine. Jules Moch, ministre de la Défense, est réservé : il a besoin de cadres pour constituer les dix divisions que la France s'est engagée à fournir à l'Alliance Atlantique avant la fin de 1951. Le Haut-Commissaire de France en Indochine obtient finalement 15.000 hommes et

le matériel correspondant ; les cadres nécessaires sont recrutés en Afrique du Nord et dans les territoires d'outre-mer.

Quelques jours plus tard, les Etats-Unis accordent à l'ensemble des Etats associés de l'Indochine une aide financière de 16 milliards de dollars destinée au relèvement économique de ces Etats.

• **15 et 16 mars.** A Paris, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe se prononce pour l'admission de l'Allemagne sur un pied d'égalité.

• **16 mars.** Déclenchement d'une vague de grèves dans les transports parisiens et dans les entreprises publiques (SNCF, électricité, gaz...). La reprise du travail s'échelonne du 24 mars au 4 avril.

• **19 mars.** Le projet de traité instituant le pool européen du charbon et de l'acier est paraphé par les représentants de la France, de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.

• **20 mars.** Le Conseil des ministres fixe au 15 avril la fin de la mission de Naegelen en Algérie.

A Strasbourg, le Conseil de l'Europe invite ses membres, ainsi que l'Autriche, le Portugal et la Suisse, à discuter du projet de plan agricole (présenté par Pierre Pflimlin).

Les collaborateurs directs du général Eisenhower sont nommés : il s'agit du maréchal Montgomery (G.B.) et du maréchal de la RAF Saunders (G.B.) pour l'aviation. En outre, le secteur européen de l'Alliance est divisé en trois zones : Nord, Centre et Sud. Pour la zone Centre, le commandement des forces terrestres est confié au général Juin (qui est suppléé à Rabat par le général Guillaume) et celui des forces navales à l'amiral Jaujard.

• **23 mars.** Le Gouvernement relève sensiblement le salaire minimum garanti.

• **24 mars** Le général Ramcke, ancien chef des troupes allemandes à Brest, s'est évadé le 18 janvier, puis s'est constitué prisonnier le 7 mars ; le 21 mars, le Tribunal militaire de Paris l'a condamné à cinq ans de réclusion.

Ce 24 mars, à Bonn, le président du Groupe parlementaire du Parti allemand, membre de la majorité qui soutient Adenauer, réclame la publication des documents allemands sur « les crimes commis par les partisans français en France et des officiers français en zone d'occupation française entre 1944 et 1946 ».

En Corée, les troupes de l'ONU ont repris Séoul le 14 mars, après que Mac Arthur eut parlé « d'une position théorique d'équilibre militaire », propice à une reprise des négociations.

Cependant, le 24 mars, sans consulter son gouvernement, Mac Arthur propose aux Chinois la recherche d'une solution pacifique sous la menace d'une extension de la guerre qui amènerait l'écroulement de la Chine.

Londres et Paris se désolidarisent de cette initiative. Washington paraît gêné.

• **26 mars** Le porte-avions *Sitkohbay* livre aux forces françaises à Saïgon 46 avions du type *Bearcat*.

• **28 mars** A la Conférence des suppléants, qui s'est ouverte trois semaines plus tôt, Gromyko fait une concession importante : il ne fait plus référence aux Accords de Postdam et il accepte de placer la discussion de la démilitarisation de l'Allemagne dans le cadre de l'examen des causes de la tension Est-Ouest.

Arrivée à New-York du président de la République, accompagné de Madame Auriol et de Robert Schuman pour une visite officielle aux Etats-Unis et au Canada. Robert Schuman discute avec Acheson de la Conférence des suppléants (à Paris), de la guerre en Corée, de l'aide américaine à l'Europe et de l'Alliance atlantique (sa politique et son organisation).

• **30 mars.** Augmentation des tarifs dans tous les grands services publics.

Totalement inédits jusqu'à présent, ces procès-verbaux des réunions du Groupe MRP ne le sont plus, grâce à notre bulletin.

Ils devraient réveiller l'intérêt des chercheurs, des historiens, des universitaires, de tous ceux qui sont chargés d'enseigner l'histoire.

Amis lecteurs, faites-le savoir autour de vous !

En librairie : réédition, préfacée par René Rémond, de l'ouvrage fondamental de Jacques Maritain, « Humanisme intégral », chez Aubier.

MARDI 2 JANVIER à 14h30
1^{ère} réunion de l'année
1951
Amnistie

Sous la présidence de Germaine Peyroles (Seine-et-Oise), le Groupe délibère, en deuxième lecture, sur le rapport de Joannès Charpin (Rhône), relatif à l'amnistie.

L'Assemblée Nationale adopte ce texte, le même jour, par 337 voix contre 263 (communistes et socialistes, sauf les ministres SFIO).

Sur la part, considérable, que le Groupe MRP a prise dans l'élaboration de cette loi, le texte le plus complet et le plus précis est celui qui est publié, en mai 1951, dans le « Rapport d'activité du Groupe MRP » au Congrès national du Mouvement, à Lyon (pages 98 et 99). Nous en donnons ci-dessous l'essentiel.

- Qui propose, pour la première fois, l'amnistie ?

Robert Lecourt, Garde des Sceaux du Gouvernement Queuille, et successeur d'un ministre radical que la question n'a pas paru préoccuper.

- Qui dépose, pour la première fois, une proposition d'amnistie ?

Georges Bidault, ancien Président du C.N.R., et tous les députés du M.R.P., le 1^{er} juillet 1949.

- Qui retarde l'examen de l'amnistie ?

Le R.P.F., dont les commissaires de la Justice, MM. Mondon et Palewski, font repousser au 19 juillet 1949, en mêlant leurs votes à ceux des communistes et des socialistes, la demande de discussion d'urgence pour la proposition.

- Quel est le premier Gouvernement qui dépose un projet d'amnistie ?

Le Gouvernement Bidault, le 21 décembre 1949.

- Qui fait venir en discussion l'amnistie ?

Bertrand Chautard, qui obtient le 17 octobre 1950 de l'Assemblée Nationale qu'elle commence le débat le 24.

Et non pas M. Michelet, R.P.F., qui propose sans espoir le 25 juillet 1950 de discuter le texte avant les vacances parlementaires !¹

- Qui fait voter l'amnistie ?

Joannès Charpin, rapporteur de la proposition Bidault et du projet du Gouvernement Bidault, au nom de la Commission de la Justice.

- Qui fait voter, en particulier, la grâce amnistiante aux grands invalides et mutilés de guerre ?

Le Groupe M.R.P..

Et non pas M. René Mayer (radical), Garde des Sceaux du Gouvernement Plevin, qui, en première lecture, le 17 novembre 1950, fait voter le Gouvernement contre cette disposition, dans le vain espoir d'amener le Groupe socialiste à voter l'ensemble de la loi, ni le Groupe radical, dont 43 membres sur 46 décident courageusement de ne pas prendre part au vote.

- Qui fait voter, en particulier, la disposition qui porte à 15 ans la durée de la peine de la dégradation nationale bénéficiant de l'amnistie ?

Le Groupe M.R.P.

Et non pas M. René Mayer (radical), Garde des Sceaux du Gouvernement Plevin, qui, en première lecture, le 17 novembre 1950, fait voter le Gouvernement contre cette disposition, toujours dans le même vain espoir.

⁽¹⁾ Le Groupe M.R.P. vote d'ailleurs la proposition Michelet parce qu'il est favorable à l'amnistie. Mais les amis de M. Michelet ont voté contre l'urgence le 19 juillet 1949. Qui du R.P.F. ou du M.R.P. accepte de sacrifier à ses rancunes politiques un geste d'apaisement nécessaire à la concorde nationale ?

Le projet d'amnistie est voté définitivement le 2 janvier 1951 (ses dispositions sont celles contenues dans le rapport Charpin - voir le rapport de Nantes, page 133), par 337 voix contre 263 (communistes, socialistes).

Plusieurs amendements M.R.P. sont votés, qui améliorent encore le texte :

a) article 8 : peuvent être admis par décret au bénéfice de l'amnistie les Français originaires du Bas-Rhin, du Haut-Rhin ou de la Moselle, condamnés uniquement pour engagement dans une formation armée allemande, à condition que l'engagement soit postérieur au 25 août 1942, que celui à qui il est imputé appartienne à une classe que les Allemands ont mobilisée et qu'aucun crime de guerre personnel ne puisse lui être reproché. (amendement Albert Schmitt) ;

b) article 12 : seront admis au bénéfice de l'amnistie tous les militaires et marins musulmans nord-africains condamnés par les tribunaux militaires et les autres juridictions de la métropole et de l'Afrique du Nord, pour avoir servi dans les formations spéciales telles que la phalange africaine, la légion tricolore, la légion des volontaires français, la légion anti-bolchevique.

Bénéficieront de la même mesure les travailleurs musulmans nord-africains recrutés entre le 18 juin 1940 et le 25 août 1944, en Afrique du Nord et dans la métropole, par des organismes officiels ou semi-officiels et amenés par la suite à contracter des engagements dans les formations susvisées.

Sont exclus du bénéfice de ces dispositions tous ceux qui auront commis personnellement et de leur propre initiative des actes anti-nationaux ou des crimes de guerre.

(amendement Bentaieb-Benchennouf)

MERCREDI 3 JANVIER à 17h30
2^{ème} réunion
Révision de la loi sur la
dévolution des biens de
presse

Grand débat, présidé par François de Menthon, sur la nécessité de réviser la loi du 11 mai 1946 sur la dévolution des biens de presse.

Principaux animateurs : Paul Gosset, président de

la Commission de la Presse, Alfred Coste-Floret et Pierre-Henri Teitgen, qui a été ministre de l'Information dans le gouvernement précédent, celui de Georges Bidault (28 octobre 1949-2 juillet 1950).

Résumé

Paul Gosset (Nord), président de la Commission de la Presse, expose que le texte adopté par celle-ci contient une clause interdisant d'intervenir sur les transferts de biens déjà opérés, ce qui constitue une garantie essentielle pour la nouvelle presse issue de la Résistance. En effet, le Conseil d'Etat menaçait jusqu'ici de se prononcer dans de nombreux cas en faveur d'une annulation de ces transferts...

La Société nationale des entreprises de presse (SNEP), d'après le texte adopté, devra indemniser les publications privées de leurs biens mais non condamnées par les tribunaux. Elle devra s'acquitter auprès d'elles en donnant à celles qui voudraient réparaître certains biens dont elle a actuellement la charge ...

Il faut veiller à l'adoption rapide de ce projet. Si les jugements (du Conseil d'Etat) intervenaient avant, ce serait la liquidation de la SNEP, c'est-à-dire la disparition des journaux comme « l'aube »

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine) fait l'historique de ce dossier.

À la Libération, les 830 entreprises de presse ont été occupées par des hommes de la Résistance.

Les socialistes et les communistes demandèrent la légalisation de ces expropriations de fait et le transfert des biens purement et simplement aux nouveaux occupants.

Le M.R.P. a opposé à cette revendication le système des ordonnances de 1945 : les journaux qui ont paru sous l'occupation seront mis sous séquestre provisoire jusqu'au moment de leur jugement ; des administrateurs provisoires gèreront pendant ce temps les imprimeries et les loueront à de nouveaux journaux.

Est intervenue alors la loi de 1946, qui a créé des confusions : les journaux condamnés ou acquittés ont été transférés à la S.N.E.P., les derniers avec une indemnité dérisoire (basée sur la valeur en 1940).

Les tribunaux ont, depuis, cherché à saboter cette loi, évidemment injuste, puisqu'elle réservait le même sort aux condamnés et aux acquittés.

La loi a par la suite été appliquée dans la confusion et les contradictions.

De plus, la S.N.E.P. s'est emparée de l'actif, mais n'a pas fait face aux dettes des anciens journaux envers leurs créanciers, leurs salariés, leurs actionnaires, même de bonne foi, et dont certains avaient été déportés !

Et, depuis 1947, lorsque les radicaux sont rentrés dans le Gouvernement, la loi n'a plus été appliquée.

Le texte de la Commission de la Presse, élaboré en accord entre les partis de la majorité, tend à remédier à cette situation.

Les douze derniers transferts nécessaires ont été effectués en mai dernier (l'orateur étant ministre de l'Information).

Les accords de compensation posent le problème politique suivant : les entreprises nouvelles sauront-elles ne rendre aux anciennes que les biens qui ne leur servent pas à l'impression du journal ?

L'indemnité de 3 milliards pose un autre problème politique : quelles entreprises seront payées les premières ? Cela dépendra en partie du ministre de l'Information.

Il faudrait spécifier que ces 3 milliards seront attribués par priorité aux personnels et aux actionnaires de bonne foi.

En conclusion du débat, le Groupe donne un avis favorable au rapport de la Commission de la Presse, sauf aux dispositions concernant l'indemnité de 3 milliards de francs.

La réunion se termine par une communication de **Lionel de Tinguy** sur le projet organisant **une nouvelle répartition du produit de la taxe locale en vue d'assurer aux petites communes un minimum de ressources.**

VENDREDI 5 JANVIER à 14h
3^{ème} réunion
Assurer un minimum de
ressources aux petites
communes

Lionel de Tinguy, qui est en quelque sorte l'inventeur du nouveau système proposé -il est maire de Saint-Michel-Mont-Mercure, en Vendée, un village de 1600 habitants-, expose les conclusions de la Commission des Finances, où il a été l'animateur du débat, et celles de la Commission de l'Intérieur, où **Gilbert Cartier**, député de Seine-et-Oise, maire de Villeneuve-le-Roi, un chef-lieu de canton de 20000 habitants, a été nommé rapporteur du texte.

Il indique que le socialiste Eugène Thomas, secrétaire d'Etat à l'Intérieur (le ministre de l'Intérieur est le radical Henri Queuille), propose que le minimum garanti annuel pour chaque commune (dans la répartition du produit de la taxe locale) soit fixé à 500 francs par habitant. Lui, Lionel de Tinguy, qui est un X et qui sait compter, explique que le bon chiffre c'est 800 francs. C'est aussi le chiffre que Gilbert Cartier fait adopter par la Commission de l'Intérieur.

La discussion en séance publique a lieu le 5 janvier et dans la nuit du 5 au 6 : l'Assemblée adopte le rapport Cartier avec le chiffre de 800 francs.

Le 8 janvier, l'Assemblée accorde la confiance au Gouvernement Pleven dans trois scrutins relatifs au budget de réarmement, en deuxième lecture :

- par 323 voix contre 226 (communistes et progressistes, RPF et droite) sur les recettes nouvelles ;
- par 335 voix contre 222 (idem) sur l'article concernant le « double décime » ;
- 333 voix contre 181 (communistes et progressistes) sur l'ensemble du projet.

Parmi les 145 membres du Groupe MRP :

_ dans le scrutin sur les recettes, 4 députés s'abstiennent volontairement : Bonnet, Charpin, Dominjon, Solinhac ; 3 sont absents par congé : Gay, Mauroux, Villard.

_ dans le scrutin sur l'ensemble : seul Bonnet s'abstient ; les trois cités plus haut sont en congé.

MARDI 9 JANVIER à 14h30
4^{ème} réunion

Dans le débat sur la
réforme électorale, de
quelle marge de
manoeuvre dispose le
Groupe MRP ?

Cette réunion est consacrée principalement aux problèmes politiques que pose au Groupe MRP sa position délicate dans la recherche d'un nouveau mode de scrutin qui ne soit pas à deux tours : le procès-verbal, établi, comme les autres procès-verbaux des réunions, en six exemplaires, est resté ultra secret : le Bulletin quotidien d'information du Groupe (numéro 1951-6, daté du 10 janvier), qui est diffusé à environ 200 exemplaires, tourne la difficulté en n'évoquant que les projets de réformes réclamés par le Groupe sous ce titre banal : « Echange de vues sur les problèmes intérieurs ».

Voilà une preuve, parmi beaucoup d'autres, que la publication des procès-verbaux des réunions du Groupe MRP - que nous avons entreprise en 1995 -, constitue un apport décisif pour les historiens soucieux de connaître la vérité sur ce que fut la vie du MRP.

François de Menthon, qui préside la réunion, invite ses collègues à ouvrir un débat de politique intérieure, en prévision de la réunion que le Comité national du MRP va tenir les 13 et 14 janvier.

Le problème le plus délicat, dit-il, reste la réforme électorale. J'estime que le moment est venu pour le Comité national de prendre un certain nombre de positions. J'estime aussi que le Comité devrait se prononcer sur la nécessité d'un congrès extraordinaire du Mouvement. Est-ce opportun ou non ?

Un tel congrès risquerait de provoquer la chute du Gouvernement et de lier les membres du Groupe dans les difficiles négociations qui auront lieu avec les autres groupes de la majorité !

En outre, nous devons ne pas être enfermés dans ce problème de la réforme électorale vis à vis du Gouvernement. Exemple ? Ne pouvons-nous pas prétendre à certaines satisfactions : dans le domaine scolaire, dans celui de la réforme de l'entreprise, celui de l'Europe, du pool agricole, du logement ? Dans cette perspective, le Bureau national et le Bureau du Groupe ont décidé de faire une démarche auprès de M. Pleven.

Pierre Elain (Mayenne). - Ce serait prendre un faux départ que de se préoccuper uniquement de politique intérieure. C'est la question de la sécurité (menace de guerres dans le monde) qui prime dans l'opinion publique et surtout pas celle de la réforme électorale qui, au contraire, indispose le pays à nos dépens. J'invite mes collègues à s'en tenir à quelques questions : réforme de l'armée, des collectivités locales, de la politique scolaire.

La séance est suspendue.

Elle est reprise à 18h20.

Louis Bonnet (Isère). - Je m'étonne que le président du Groupe souhaite que le congrès extraordinaire n'ait pas lieu. Les militants du MRP ont accepté la motion du Congrès de Nantes² sous réserve de se prononcer clairement ensuite en congrès.

Maurice Schumann (Nord). - La motion de Nantes condamne les deux tours et elle implique un congrès extraordinaire au cas où le Groupe envisagerait de voter un scrutin à deux tours.

Etienne Fauvel (Manche). - Pour les négociations, nous devons garder l'arme de notre position sur la réforme électorale. Il faut éviter que le Comité national, en se prononçant pour une réforme déterminée, n'affaiblisse notre position.

André Colin (Finistère), secrétaire général du MRP. - Si le Comité national réclamait la réforme électorale, il ne ferait que confirmer la position du Groupe, qui la demande lui aussi.

(2) « ... rejette tout système électoral à deux tours ... affirme à nouveau, dans un souci de justice électorale, son attachement à la R.P. »

Le RPF, qui désire en secret le maintien de la loi actuelle, souhaite que nous ne réclamions pas cette réforme.

Le MRP, dans son opposition au second tour, a l'appui d'une grande partie de l'opinion.

Un congrès extraordinaire nous ferait perdre notre avantage.

Seule une tentative des autres de violer notre conscience légitimerait un congrès extraordinaire.

Fernand Bouxom (Seine). – Je crains que nous ne soyons enfermés dans la perspective d'un vote de confiance sur un texte gouvernemental qui n'aurait pas réalisé l'accord de la majorité ; je crois en effet que le MRP voterait alors la confiance, quel que soit le projet, pour éviter de provoquer une crise ministérielle.

Maurice Lucas (Manche). – Nous devons nous poser la question des alliances divergentes des candidats MRP selon les régions.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine). – Je considère comme dangereux les propos de Bouxom. Il faut dire et penser le contraire.

La suite de la discussion porte sur les problèmes qu'il convient de traiter avec M. Pleven lors du prochain rendez-vous à Matignon : allocations familiales et conventions collectives (Bonnet), défense de l'exploitation agricole familiale (Moussu), logement à Paris (Hubert), relations avec l'Espagne (Denis), retraites des ouvriers selon qu'ils sont dans le secteur public ou le secteur privé, anciens combattants (Devémy).

DU 23 AU 26 JANVIER
Réunions 4 bis et 5
Allocation aux vieux travailleurs salariés, réforme électorale, les députés MRP dans les commissions

NB ; Par suite d'une erreur du rédacteur, les réunions du 9 et du 23 janvier portent l'une et l'autre le n° 4.

Sous la présidence de François de Menthon, le Groupe délibère le mardi 23 à partir de 14h30 sur le rapport d'**Henri Meck** (Bas-Rhin), adopté par la Commission du Travail, visant : 1° à augmenter de 15% l'allocation aux vieux travailleurs salariés ; 2° à créer une caisse autonome Vieillesse au sein de la Sécurité Sociale.

Des objections au deuxième objectif sont exposées par **Paul Bacon**, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale :
• Depuis l'origine, les neuf seizièmes consacrés à la vieillesse ont donné des excédents, alors que les sept seizièmes consacrés à la maladie, à l'invalidité et à la maternité donnaient des déficits et que ces excédents ont servi à combler ces déficits...

• Les disponibilités de la Caisse nationale de Sécurité Sociale vont en diminuant, comme celles de la Caisse Vieillesse d'ailleurs, en raison de l'évolution démographique de la France. Si bien qu'avec le système actuel il devient difficile d'équilibrer le budget Vieillesse.

• Dans ces conditions, aujourd'hui, je considère comme acceptable une augmentation de l'allocation vieillesse et comme dangereuse la séparation des régimes Maladie et Vieillesse.

S'agissant de la réforme électorale, des négociations discrètes se poursuivent en janvier entre les dirigeants du Mouvement, le président du Conseil et les autres groupes de la majorité.

C'est le Conseil politique du Groupe qui fait le point sur ce dossier lors de sa réunion du vendredi 26 janvier à 10 heures.

Ce Conseil politique, qui n'a pas de base statutaire dans le Mouvement, y joue cependant un rôle important ; c'est lors de sa réunion hebdomadaire, le vendredi à 10 heures, que les dirigeants du MRP, les ministres MRP et les délégués des groupes MRP de l'Assemblée Nationale⁽³⁾, du Sénat et de l'Assemblée de l'Union Française délibèrent ensemble sur les problèmes d'actualité. Ses

délibérations ne font pas l'objet d'un procès-verbal, mais seulement de notes, au gré des participants. Parmi ceux-ci se trouve l'attaché de presse du Groupe de l'Assemblée, chargé des relations avec les journalistes parlementaires, cela va de soi, mais aussi des procès-verbaux des réunions du Groupe, du Bulletin quotidien d'information (destiné aux parlementaires MRP) et de ses annexes rouges et vertes, ainsi que du Rapport d'activité annuel du Groupe réalisé chaque année en mai pour le Congrès national du Mouvement⁽⁴⁾

Les délibérations du Conseil Politique sont simplement évoquées, quand c'est jugé opportun, dans le Bulletin quotidien (bleu), en évitant toute indiscretion maladroite ...

Ainsi trouve-t-on dans le BQI 1951-n°7 daté du 27 janvier les deux alinéas suivants :

« Le Conseil politique du Groupe parlementaire a tenu sa première réunion de l'année hier matin, en présence de Georges Bidault, de Robert Schuman, de Jean Letourneau, de Pierre Pflimlin et de Paul Bacon.

« Après avoir entendu une communication de Robert Lecourt sur les travaux de la Commission scolaire, le Conseil politique a évoqué le problème de la réforme électorale à la suite de la constitution d'un comité interministériel, dont font partie Jean Letourneau, Pierre Pflimlin et Robert Schuman, chargé d'établir un projet qui devrait être en principe discuté en séance publique le 15 février. »

Preuve que les dirigeants du MRP ont conscience que la survie du MRP, comme grand parti, dépend, en 1951, de ce que sera le mode de scrutin retenu pour l'élection des députés ...

Du 22 au 26 janvier, l'Assemblée procède au renouvellement de ses commissions et à l'élection de leurs bureaux.

Le Groupe MRP, qui a au moins la réputation du « bon ouvrier », consolide ses positions et se trouve ainsi placé au cœur du travail législatif, dont la somme vaut une véritable révolution sociale.

Outre le rapport général de la Commission des Finances, qui reste confié à Charles Barangé, le MRP a 8 présidences de commission sur 21 : Raymond Moussu à l'Agriculture, Henri Teitgen aux Immunités parlementaires, Pierre Dominjon à la Justice, Pierre Beauquier aux Moyens de communication, Paul Gosset à la Presse, Paul Couston à la Production industrielle, Jean-Jacques Juglas aux Territoires d'outre-mer, Louis Beugniet au Travail.

Dans le bureau de l'Assemblée (présidée par Edouard Herriot), le groupe MRP a 2 vice-présidents (sur 6) : Fernand Bouxom et Germaine Peyroles ; 3 secrétaires : Mohamed Bentaieb, Josée Dupuis, Charles Viatte ; 1 questeur : Louis Martel.

La réunion du 26 février, à 14 heures (la 5^e), présidée par **Gabriel Valay** (Bouches-du-Rhône), est consacrée à la retraite des vieux travailleurs, à l'arrestation de quelques journalistes sans motif sérieux – une affaire dans laquelle le Gouvernement se ridiculise, déclare **Marc Schérer** –, et à des communications de Valay et de Lecourt sur la réforme électorale. A ce propos, Valay déclare : 1° Pleven est averti de l'intransigeance du Groupe, nos ministres aussi ; aucun abandon n'est à craindre ; 2° l'idée du tour unique fait son chemin dans la majorité, notamment dans les groupes des Indépendants et Paysans.

DU 30 JANVIER AU 9 FEVRIER
de la 6^e à la 10^e réunion
- **Allocations familiales : vers une réforme ?**
- **Epargne-logement : une invention MRP.**
- **Réforme électorale : qui provoquera la crise ministérielle ?**
- **Allocation aux vieux : un bond en avant**

Le 30 janvier à 14h 30 (6^e réunion), sous la présidence d'**Edouard Moisan**, le Groupe délibère sur la réforme du Conseil Economique

(rapport Jules Julien) et sur l'inscription des textes urgents à l'ordre du jour de l'Assemblée.

⁽³⁾ Principalement les membres du Bureau et les présidents d'une commission de l'Assemblée.

⁽⁴⁾ C'était Jacques Parini, votre modeste serviteur d'aujourd'hui, celui qui assure la parution du bulletin « Le MRP vous parle ! »

Le 1^{er} février, à 14 h (7^{ème} réunion), il entend **Fernand Bouxom**, rapporteur à la Commission du Travail du projet gouvernemental visant à majorer de 13% les allocations familiales.

Ce projet fait apparaître que la loi de base, celle du 22 août 1946, n'est toujours pas appliquée.

Un débat s'engage.

Résumé

Fernand Bouxom. - La surcompensation assure des avantages particuliers aux allocataires des régimes spéciaux (mines, SnCF...) alors que les salaires y sont déjà plus élevés que dans le secteur privé. Sans la surcompensation, le salaire de base servant au calcul des allocations pourrait être porté de 13.800 à 15.500 francs... Peut-on oui ou non accepter des allocations familiales qui marquent une régression ? Le MRP peut-il accepter cette régression ?

Edouard Moisan. - On modifie la loi de 1946 ou on l'applique ! Le projet du Gouvernement ne fait ni l'un ni l'autre ; il n'a aucune valeur !

Paul Bacon, ministre du Travail. - Le régime général peut supporter une élévation de 20% du salaire de base, mais le Trésor ne peut pas financer une augmentation des allocations dans les régimes spéciaux.

Louis Bonnet (Isère). - L'exposé des motifs du projet est fantaisiste.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne). - Le déficit des régimes spéciaux provient des avantages particuliers qu'ils accordent à leurs allocataires. Or la surcompensation devrait viser à égaliser tous les avantages familiaux. Ce qui me paraît le plus grave, c'est la campagne faite dans l'opinion contre les allocations familiales, qui nous forcera peut-être à en faire des allocations d'assistance, malgré notre doctrine. Nous nous disons responsables de la politique familiale de ce pays ; acculés aux échéances, allons-nous échapper à notre responsabilité ?

Jean Labrosse (Var). - Il faudrait sortir du budget de l'Etat les allocations familiales des fonctionnaires et des employés des sociétés nationales et créer un complément de ressources avec une taxe supplémentaire sur le chiffre d'affaires dont le produit irait à une caisse de surcompensation.

Louis Siefert (Seine Inférieure). - Depuis longtemps je propose un tel système, qui évite de pénaliser les entreprises où une main d'œuvre nombreuse est nécessaire. Je considère comme psychologiquement désastreux de demander aujourd'hui à l'industrie et au commerce de combler le déficit social des entreprises nationales.

Pierre Dominjon (Ain) critique « l'accrochage » des loyers aux allocations familiales.

Pierre Gabelle (Loiret). - D'accord avec Labrosse, à condition qu'il s'agisse d'un système complémentaire ; je redoute en effet une fiscalisation des allocations familiales.

Pierre Dhers (Drôme). - Pas d'accord avec Labrosse ! Les cotisations ne sont pas à la charge du patron mais à la charge des salariés. On ne peut donc pas dire que les industriels sont invités à combler le déficit social des entreprises nationales. Cela dit, la surcompensation est un système peu défendable, à moins qu'elle soit générale, c'est-à-dire qu'elle s'étende aux professions libérales...

Il rejoint Dominjon sur « l'accrochage » des loyers aux allocations.

Louis Siefert. - Les cotisations ne sont pas indifférentes aux industriels car elles entrent dans le calcul des prix de revient.

Jean Terpend (Isère). - Il faudra tôt ou tard corriger notre système, qui est aujourd'hui à cadre professionnel alors que les enfants, en principe, ne peuvent être ainsi classés. Je suis favorable à l'orientation indiquée par Labrosse.

Fernand Bouxom (Seine). - Je ne suis pas hostile à une reconsidération de la structure des allocations familiales.

La réunion s'achève sur une communication de Teitgen concernant l'évolution du projet relatif à la dévolution des biens de presse.

Réuni le 2 février à 10 heures sous la présidence d'**Edouard Moisan**, le Conseil politique du Groupe MRP étudie

la perspective d'une réforme du régime des allocations familiales.

Voici ce qu'en rapporte le Bulletin d'information (bleu) du Groupe dans son numéro 9 du 3 février.

L'attention s'est particulièrement fixée sur la suggestion faite par **Jean Labrosse** à la réunion du Groupe de la veille : élargir l'assiette des ressources attribuées aux Caisses d'allocations familiales, en créant, à côté de la cotisation patronale, qui pourrait être sensiblement réduite, une taxe sur le chiffre d'affaires.

Henri Lacaze, responsable de la section d'étude « Famille, Santé et Population », a insisté pour que cette suggestion fût prise immédiatement en considération : il lui semble, en effet, inconcevable que le MRP n'accepte pas aujourd'hui de faire face aux conséquences d'une politique familiale qu'il a fait prévaloir depuis la Libération et dont il s'honore. Or, le mode de financement actuel ne permet pas manifestement de respecter la loi du 22 août 1946, ni d'égaliser le montant des allocations familiales entre les différentes catégories.

L'orateur, craignant que le débat ne soit renvoyé sine die au cas où l'on se contenterait provisoirement d'une majoration de 20% par exemple du salaire de base, a demandé avec force que soit étudié en priorité un nouveau mode de financement. Si la majoration appliquée au mois de février ne devait pas être entièrement satisfaisante, cela ne devrait provenir que de la nécessaire période d'adaptation et de transition entre le système ancien et le système nouveau.

Louis Beugniez, président de la Commission du Travail, et **Fernand Bouxom** rapporteur, sans être opposés au principe d'un nouveau mode de financement, ont attiré l'attention du Conseil politique sur la nécessité pour le Groupe M.R.P. de déterminer son attitude avant le jeudi 8 février, jour du débat en séance publique. En tout cas, la non application de la loi du 22 août 1946 leur apparaîtrait comme une régression inadmissible dans la politique familiale.

Paul Bacon, ministre du Travail, qui assistait à la réunion, a déclaré que le Gouvernement n'était pas hostile au principe de l'étude d'un nouveau mode de financement des allocations familiales.

En conclusion du débat, le Conseil politique a décidé que le Bureau du Groupe se saisirait au plus tôt des problèmes technique et politique posés à la lumière des délibérations du Groupe et ferait connaître au Président du Conseil à l'occasion d'une démarche que le salaire de base proposé par le Gouvernement apparaît au M.R.P. nettement insuffisant.

Mardi 6 février à 14 heures 30 : réunion du Groupe (la 8^{ème} de l'année) consacrée : 1^o à une proposition révolutionnaire de Lionel de Tinguy, l'**allocation-logement** ; 2^o à une ligne de résistance contre une nouvelle tentative des radicaux en faveur du **scrutin à deux tours**.

Lionel de Tinguy (Vendée). - Le procédé normal de financement de l'habitation est l'épargne ; il n'est plus suffisant aujourd'hui. Un système nouveau, l'allocation-logement, remédierait aux difficultés actuelles. Il est révolutionnaire par rapport aux traditions financières, mais il est juste et efficace. Voici le système... Je souhaite que le Groupe signe collectivement ma proposition de loi.

Jean Labrosse (Var). - Certes, mais l'Etat peut-il se permettre de procéder à de nouveaux prélèvements sur les caisses d'épargne, qui, en application de la loi Gabelle, peuvent déjà investir des fonds importants dans la construction ?

Lionel de Tinguy. - Oui !

Au cours de la discussion, les mots « allocation-logement » sont remplacés par « livret d'épargne logement », expression plus conforme à l'objet proposé :

- création d'une Caisse nationale d'épargne-logement, gérée par le Crédit Foncier de France ;

- cette caisse pourrait ouvrir un livret et un seul à toute personne physique, majeure ou mineure, désirant épargner en vue d'acheter un logement ;

- l'épargne ainsi constituée serait majorée annuellement des intérêts courus au cours de l'année précédente et d'une somme correspondant à l'augmentation du coût de la construction ;

- les sommes provenant des livrets seraient utilisées à la construction, à l'achat, avec ou sans transformation d'un logement.

A l'unanimité moins deux voix, le Groupe décide de signer collectivement la proposition de loi de Tinguy.

Réuni le 5 février, le **Comité interministériel chargé de la réforme électorale** a prévu de transmettre au Conseil de ministres du 7 un **nouveau texte proposé par Guy Mollet**, ministre d'Etat, visant à instituer le système de l'appareillement des listes - ce que le MRP accepte -, mais en l'appliquant aussi à un second tour de scrutin.

D'après le journal « Le Monde », les ministres MRP n'auraient pas dit « non »... ce qui crée un certain émoi à la réunion du Groupe du 6. Le président du Groupe veut être rassurant...

François de Menthon. - Je ne resterais pas une minute président du Groupe si le Mouvement acceptait les deux tours. Question tactique : allons-nous, sur une affaire qui oppose ministres MRP et ministres radicaux, donner l'apparence de provoquer une crise ? Les ministres MRP ont été informés et le seront encore. Les radicaux voudraient que nous provoquions la crise. Ne la provoquons pas en prenant une attitude publique de nature à briser les négociations. Laissons à nos ministres le soin de mener la bataille tactique, dont certaines phases sont difficilement comprises, vues du dehors.

Maurice Schumann. - Nos ministres ont dit à leurs collègues : nous ne voulons pas faire une crise sur la réforme électorale mais le MRP n'acceptera pas les deux tours et nous ne lui demanderons pas de changer d'avis

Paul Coste-Floret (Hérault). - Ce n'est pas sérieux ! Si le Gouvernement dépose un projet, c'est le MRP qui devra faire la crise. Je prends date. Je demande que les ministres MRP s'opposent au dépôt du projet.

Maurice Schumann. - Une crise peut-elle être résolue sans accord préalable sur la réforme électorale ?

Paul Coste-Floret. - Cet accord préalable se fera d'autant plus aisément que le MRP aura été ferme.

Robert Lecourt. - D'accord avec Coste-Floret. Je demande à de Menthon de se rendre auprès des trois ministres MRP intéressés. Sur la forme, une mise en garde : une motion du Groupe serait un désaveu pour les ministres MRP, alors que nous ignorons leur position exacte ; les radicaux attendent cette manifestation pour faire de nous les responsables de la crise.

François de Menthon. - Je veux bien faire cette démarche mais je souhaite être accompagné par Paul Coste-Floret, Pierre-Henri Teitgen et Gabriel Valay.

Le Groupe donne son accord.

Judi 8 février à 14 heures, 9^{ème} réunion du Groupe : elle porte sur les **allocations familiales**.

La veille, le président du Conseil a réuni à l'hôtel Matignon une conférence regroupant les présidents des groupes, leurs collègues spécialistes et les ministres concernés. Le matin du 8, il a déposé une lettre rectificative à son projet - rapporté par Fernand Bouxom -, visant à :

- majorer de 20%, pour février et mars 1951, et pour l'ensemble des allocataires, les allocations familiales, les allocations de salaire unique et l'allocation compensatrice ;
- faire supporter la charge qui en résultera par chaque régime particulier ;
- suspendre la surcompensation en attendant un régime définitif.

En séance publique, la discussion générale s'engage dès le matin du 8. A la Commission du Travail, la lettre rectificative est discutée l'après-midi, alors que le Groupe MRP tient séance. Que font les commissaires MRP ? Ils se dispersent dans le scrutin sur la prise en considération du texte gouvernemental : 5 pour, 4 contre, 2 abstentions. Qu'en pense le Groupe MRP ? Il manifeste ses divisions sur ce sujet.

Paul Bacon, ministre du Travail, dit que la lettre rectificative apporte au projet des modifications intéressantes : majoration de 20% des allocations au lieu de 11, 12 ou 13 selon les cas ; décrochage des loyers ; suspension de la surcompensation (décrets de janvier 1951) ; extension à tous les régimes (coût pour le Trésor : 27 milliards en année pleine).

Jean Cayeux. - Il faut unifier les allocations. La proposition de Labrosse mérite plus de publicité et plus de soutien.

Raymond Moussu. - Et les exploitants agricoles ?

Jean Catrice. - Je n'accepte pas l'exclusion des travailleurs indépendants, qui souffrent souvent plus que les salariés !

Paul Bacon. - Ne posons pas tous les problèmes à la fois ! Celui des agriculteurs dépend du budget annexe des prestations familiales agricoles. La question des travailleurs indépendants est également différente : elle ne dépend pas du Travail mais des Finances...

Fernand Bouxom, qui arrive de la réunion de la Commission du Travail. - Nous demandons que l'objectif de la Commission spéciale prévue par le Gouvernement soit l'application effective de la loi du 22 août 1946.

Jean Cayeux. - Il faut appliquer l'augmentation aux allocations prénatales.

Jean Labrosse. - Il faut l'appliquer aussi aux ouvriers de l'Etat.

Gabriel Valay, qui préside. - Le Groupe votera t-il la prise en considération de la lettre ?

Louis Bonnet (Isère). - Je n'accepte pas ...

Fernand Bouxom. - Je fais appel à la solidarité des commissaires MRP et je leur dis : sans le Gouvernement, nous n'obtiendrons rien !

Louis Bonnet. - Je n'accepte pas ce raisonnement. Rappelons-nous la chute du Gouvernement Bidault sur les fonctionnaires ! A mon avis, la chute du Gouvernement Plevin ce soir serait rentable pour le MRP !

Pierre Gabelle. - J'approuve Bouxom.

La séance est suspendue dans l'attente des décisions de la Commission du Travail qui a entendu Edgard Faure, ministre du Budget, et Paul Bacon, ministre du Travail.

Elle est reprise. **Bouxom** annonce une nouvelle suspension de la séance de la Commission. Il continue à craindre une division chez les commissaires MRP.

Après une nouvelle discussion, le Groupe décide, par 24 voix contre 5, d'inviter ses commissaires du Travail à voter la prise en considération du texte gouvernemental.

Vendredi 9 février à 14 heures, 10^{ème} réunion, présidée par **Lionel de Tinguy** et consacrée au projet de majoration de la retraite des **vieux travailleurs**.

Henri Meck. - La Commission du Travail confirme mon rapport : majoration annuelle de 7000 francs. Le Gouvernement, qui proposait 3000 francs, accepte 4000. On en est là.

Francine Lefebvre. - J'invite le Groupe à refuser la prise en considération de cette proposition gouvernementale, qui est inacceptable.

Robert Lecourt, qui est rapporteur du budget du Travail à la Commission des Finances. - Le problème est identique à celui des prestations familiales. Le texte de la Commission entraînerait dans le seul domaine de la Sécurité Sociale un déficit de 8 milliards. En ce qui concerne le Trésor, je n'ai pas encore les chiffres.

Paul Bacon. - Le problème devient de plus en plus simple. Comme le dit Meck, le déficit de la Sécurité Sociale va croissant et nous en sommes au problème de la trésorerie.

Les caisses disposent de 240 milliards au plus par an, dont 140 sont affectés en principe aux retraites ; actuellement les dépenses atteignent 133,3 milliards. On ne peut donc pas dire, comme le prétend le communiste Patinaud, que l'excédent des ressources destinées aux retraites sert à financer l'assurance maladie. Cela était vrai au temps où M.M. Croizat et Patinaud étaient membres du gouvernement ⁽⁵⁾... Pour majorer la retraite de plus de 4000 francs, il faut augmenter les cotisations.

Henri Meck. - Je pense que l'équilibre des caisses sera rétabli à la fin de l'année en raison de l'augmentation des salaires.

(5) Ambroise Croizat fut ministre du Travail dans le deuxième cabinet de Gaulle (novembre 1945- janvier 1946), dans le cabinet Gouin (janvier-juin 1946), dans le premier cabinet Bidault (juin-décembre 1946) et dans le cabinet Ramadier (janvier-octobre 1947).

Marius Patinaud fut secrétaire d'Etat au Travail dans le cabinet Gouin et dans le premier cabinet Bidault.

Françine Lefebvre. – Je suis prête à voter les crédits suffisants pour que le ministère de la Santé puisse réaliser l'équipement sanitaire du pays et en décharger, ce serait logique, la Sécurité Sociale.

Paul Bacon. – L'adoption du rapport Meck compliquerait cette réorganisation... Si l'on accepte le déséquilibre financier, pourquoi ne pas augmenter la retraite des vieux de 10.000 ou même de 12.000 francs plutôt que de 7000 ?

Louis Beugniez, président de la Commission du Travail. – Oui, mais de toute façon les autres groupes vont demander 7000.

Edouard Moisan. – Je me rallie à l'idée d'une gestion autonome du risque vieillesse.

A l'unanimité, le Groupe décide de refuser la prise en considération de la proposition du gouvernement

Aussitôt, René Plevin convoque à Matignon une conférence réunissant les ministres concernés (Petsche, Faure, Bacon) et les représentants des groupes de la majorité. A la reprise de la séance publique à l'Assemblée, à 21 heures, le Gouvernement annonce qu'il accepte une majoration de 7000 francs (ce qui augmente de 14 milliards les dépenses de l'assurance-vieillesse en 1951).

A 3 heures du matin, le 9 février, l'Assemblée a adopté par 540 voix contre 25 la lettre rectificative du Gouvernement sur les allocations familiales, modifiée par plusieurs amendements MRP :

- extension de la majoration de 20% décidée antérieurement pour décembre et janvier aux allocataires alors exclus, c'est-à-dire les salariés des régimes spéciaux et les personnels de l'Etat (amendement Labrosse-Beugniez) ;

- la commission spéciale chargée de réformer le système aura pour objectif « d'assurer l'application de la loi du 22 août 1946, au besoin en révisant les modes de financement » (amendement Bouxom-Beugniez).

13 ET 14 FEVRIER
11è et 12è réunions
**Quelle politique
économique pour lutter
contre le retour de
l'inflation ? Les suites de
l'affaire des généraux.**

A 14 heures, le mardi 13 février, **Pierre Abelin**, responsable de la Section d'étude Affaires économiques du Mouvement, présente un rapport d'information sur le retour de l'inflation et la nécessité d'une adaptation de la

politique économique.

La séance est présidée par **Robert Prigent**.

- Les facteurs de l'inflation : les hausses de salaires (350 milliards en année pleine) ; la majoration des allocations familiales et de la retraite des vieux travailleurs ; la hausse des traitements de la Fonction publique ; le programme d'armement (recours au crédit) ; la hausse des prix des matières premières ; la hausse des prix en général ; le déficit budgétaire de 1951 (250 milliards).

- Les décisions prises ou à prendre par le Gouvernement : réduction des subventions ; impôts majorés ; emprunt (à l'étude avec une amnistie fiscale) ; discrimination dans l'octroi du crédit.

- Peut-on faire mieux ? **Pierre Abelin** s'étonne de la tendance du Gouvernement à faire obstacle à l'augmentation du pouvoir d'achat et de sa timidité simultanée dans une politique d'expansion de la production. Il croit à l'intérêt d'un programme de fabrications prioritaires ... et à des subventions en faveur des produits de consommation courante plutôt qu'en faveur des produits de base.

Conclusion de l'orateur : s'opposer à la tendance inflationniste est tellement difficile qu'il vaut mieux faire les élections dès ce printemps 1951.

Le Groupe en vient, après cet exposé, aux suites de « l'affaire des généraux » à l'occasion de la discussion du budget de l'Intérieur.

Déjà, le 6 février, **Eugène Delahoutre** (Oise), rapporteur de la Commission d'enquête, a demandé à Henri Queuille, ministre de l'Intérieur, en séance publique, quelles sanctions

avaient été prises contre les responsables des irrégularités de procédure constatées par la commission.

Au nom du Groupe MRP, il ajoute deux questions précises :

- A-t-on éclairci les circonstances du départ de Peyré ?
- Où en est la réforme des services de police ?

Réponse du ministre : cette réforme est à l'étude ; une enquête est ouverte sur la fuite de Peyré ; les erreurs commises dans la procédure ne constituent pas à proprement parler des fautes susceptibles d'entraîner des sanctions.

Au cours de la même séance, **Henri Gallet** (Vienne) a posé des questions sur l'affaire Valantin ; ce haut fonctionnaire de la police a démissionné le 26 mai 1950 et a porté contre les directeurs de la Sûreté Nationale des accusations très graves.

A la réunion du Groupe du 13 février – une semaine plus tard –, **Eugène Delahoutre** reste insatisfait. Le ministre, dit-il, va dire à la tribune qu'il procédera aux réorganisations nécessaires de la police et que d'ores et déjà certains mouvements sont décidés. Pouvons-nous nous satisfaire de ces promesses ? demande Delahoutre.

Georges Bidault. – Je le pense. Je crois que l'on peut faire confiance à M. Queuille.

Eugène Delahoutre. – M. Queuille semble ignorer les irrégularités commises par la police dans le cas de Peyré ; elles sont pourtant manifestes !

Paul Coste-Floret. – Nos interventions ont porté dans l'opinion. Ne risquons pas désormais de perdre notre avantage en insistant trop !

René Charpentier. – Que M. Queuille nous donne des assurances au moins en privé !

Ouverte à 17 heures 30 le mercredi 14 février, la 12^{ème} réunion du Groupe, présidée par **François de Menthon**, est consacrée à la réforme électorale puis au débat économique ouvert à la réunion précédente par **Pierre Abelin**.

Voici des extraits du débat économique.

Robert Buron, secrétaire d'Etat aux Affaires économiques. – J'estime que les hausses apparaissent plus fortes qu'elles ne sont en réalité. Sans le facteur psychologique, ces hausses pourraient rester limitées dans les mois à venir.

Faut-il accepter un nouveau palier salaires-prix ou marquer un coup d'arrêt ? Le coup d'arrêt est-il possible ? Oui, à la seule condition de neutraliser certaines hausses. Le moyen qui vient à l'esprit est celui des subventions. Certes, La pratique des subventions suppose une éventuelle fiscalité supplémentaire.

Jean Catrice. – La psychose des hausses pousse à une spéculation effrénée ... Il faut limiter la hausse du charbon, la plus dangereuse. Pas d'augmentation de la fiscalité, inefficace tant que durent l'injustice fiscale et la fraude que constitue la vente sans facture ! Le salut reste dans l'expansion économique. Je regrette que le MRP n'ait pas pu faire prévaloir, malgré les efforts de Robert Buron, la primauté de l'économie sur le financier.

Jean Labrosse. – Ma proposition sur le financement des allocations familiales permettrait de réduire de 3 à 4% le prix de revient, par exemple celui du charbon.

Pierre Abelin, s'adressant à Catrice. – La « purchase-tax », dont le produit servirait à financer les subventions, ne serait pas anti-économique et serait en tout cas sociale, puisqu'elle aboutirait à prélever sur les personnes fortunées la charge des hausses des matières premières.

DU 14 FEVRIER (12è réunion)
AU 27 FEVRIER (18è réunion)
**A la recherche d'un nouveau
mode de scrutin pour
l'élection des députés... au
prix d'une crise ministérielle**

Réuni le mercredi 14 février, à 17 heures 30, sous la présidence de **François de Menthon**, le Groupe MRP examine les délibérations qui ont eu lieu la veille à la Commission du Suffrage Universel, où **Pierre-Henri**

Teitgen a créé l'événement.

Il s'agissait d'examiner le nouveau projet du ministre radical Paul Giacobbi : scrutin majoritaire à deux tours avec apparentements des listes. Teitgen propose un seul tour. C'est adopté par 25 voix (13 communistes, 11 MRP, M. Delachenal, Paysan) contre 18 (socialistes, radicaux, droite). M. Joseph Delachenal connaît bien la

troisième République, ses mérites et ses travers ; il a été élu député de la Savoie en 1910, à 28 ans, puis réélu en 1919... et en 1945 et 1946. Son geste en faveur du tour unique est remarquable.

Cependant, les communistes veillent au grain. Le tour unique, ça leur convient, l'apparemment pas du tout. C'est pourquoi M. Péron, le chef de file communiste à la Commission demande alors la suppression de l'alinéa du projet Giacobbi relatif aux apparetements. Le résultat est inversé : par 23 voix (communistes, radicaux et droite) contre 20 (MRP, socialistes et M. Delachenal), la Commission adopte l'amendement Péron.

Teitgen persévère dans sa recherche d'un compromis équilibré. Il propose à la Commission :

- un scrutin de liste départemental à un seul tour ;
- une prime à la majorité : tous les candidats d'une liste ayant obtenu la majorité absolue sont élus ;
- la représentation proportionnelle dans le cas où aucune liste n'obtient la majorité absolue ; cette répartition pourrait être faite en tenant compte de l'apparetement des restes ;
- vote préférentiel et panachage.

La Commission, intéressée et hésitante, se renvoie au 16 février.

Dans sa réunion du 14, le Groupe approuve les initiatives de Teitgen. **Henri Meck** et **André Denis** font des réserves sur le panachage. **Paul Coste-Floret** dit : « Les radicaux mollissent, c'est sûr » On apprend que le Groupe radical demande à ses ministres de démissionner.

Réunion du 20 février à 14h30 (la 13^{ème}), présidée par **Robert Prigent** : interrogations sur les effets dans l'opinion publique d'une série de votes intervenus le 16 à la Commission et n'aboutissant à rien de cohérent. D'après **Paul Coste-Floret**, les commissaires MRP ont commis une grave erreur en votant avec les communistes le maintien de la loi actuelle. **Joseph Dumas** se félicite qu'ils se soient conformés aux décisions du Congrès national. Selon **Edouard Moisan**, le raidissement du MRP peut être rentable.

Réunion du mercredi 21 février à 17h30 (14^{ème}), présidée par **François de Menthon**. **Jean-Marie Louvel**, ministre de l'Industrie et du Commerce, rapporte qu'au Conseil des ministres du matin on a procédé à des pointages et à des projections sur diverses hypothèses et qu'on a décidé finalement d'être neutre en séance publique. Ce n'est qu'au cas où l'Assemblée ne parviendrait à aucun texte que le Gouvernement poserait la question de confiance sur la prise en considération du projet Giacobbi. Selon **Germaine Peyrolles**, le MRP est de moins en moins isolé sur le tour unique. Pour **François de Menthon**, il est essentiel que le tour unique soit maintenant adopté au sein même de la majorité gouvernementale et cela est possible en prenant de nouveaux contacts avec des Indépendants, des PRL et des UDSR. Il est approuvé par **Raimond Roques** : « Faisons comprendre aux modérés les dangers d'un Cartel des Gauches ». **Maurice Schumann** appuie la thèse de François de Menthon : si l'on trouve une majorité pour le tour unique dans la majorité gouvernementale, le Gouvernement demandera le tour unique. **Robert Bichet** est plus pessimiste : « Que se passera-t-il si la Commission continue à émettre des votes négatifs ? » Selon **Pierre-Henri Teitgen**, un amendement MRP pour le tour unique en séance publique a les mêmes chances qu'en commission.

La réunion se termine sur une intervention de **Georges Bidault**, qui approuve de Menthon et Teitgen : « Je crois que l'on peut convaincre de la sagesse de notre position d'autres groupes. En tout cas, le MRP, insulté, doit battre ses insulteurs. Après avoir obtenu le tour unique, la clé du système, il faudra encore garder notre calme, afin de ne pas être victimes de manœuvres de dernière heure ».

Judi 22 février à 19 heures, 15^{ème} réunion, présidée par **François de Menthon**.

Il faut préciser quels seront les votes du Groupe sur les amendements et les contre-projets qui vont venir en séance publique, où le débat va s'ouvrir.

Le thème général de la discussion, assez vive, est la nécessité pour le Groupe de rester uni dans tous les scrutins, seule manière pour lui de conserver les appuis qu'il vient d'obtenir au fil des jours dans les autres groupes.

En voici quelques extraits

François de Menthon. – De nouveau, je lance un appel à l'unité de vote. L'unité, c'est notre force !

Jean Blocquaux (Ardennes). – C'est exact ! Encore faut-il que personne parmi nous ne soit autorisé à se mettre en congé ! Notamment parmi nos dirigeants !

André Burlot. – (Loir-et-Cher), le seul député MRP à avoir reçu de sa fédération un mandat de voter pour le scrutin d'arrondissement. – Moi, au contraire, je demande la liberté de vote pour les membres du Groupe.

.....
Louis Bonnet (Isère). – Il faut penser aux militants, qui sont l'avenir du MRP, et leur montrer que nous n'avons pas tout abandonné.

.....
Joseph Dumas (Seine). – Pourquoi serions-nous disciplinés sur la réforme électorale alors que nous ne l'avons pas été sur la politique économique et sociale ? Je reste fidèle à la représentation proportionnelle.

.....
André Burlot. – J'aimerais voter d'abord le tour unique. Mais, s'il est repoussé, je devrai voter l'arrondissement. Je voudrais ne pas avoir à me prononcer d'abord sur celui-ci.

Vendredi 23 février à 14 heures, 16^{ème} réunion : **François de Menthon** félicite **Hachémi Benchenouf**, député de Constantine, qui vient d'être élu à l'Assemblée algérienne.

Hachémi Benchenouf remercie le Groupe et déclare qu'il servira encore mieux le MRP à l'Assemblée algérienne. Il se dit sûr que le MRP se développera sans cesse en Algérie parce que ce qui lie les membres du MRP c'est plus que la politique. Il indique qu'en vérité il y a eu sept élus MRP aux récentes élections algériennes. Il souhaite que le MRP fasse obstacle aux coups de force de l'Administration en Algérie.

Suite de l'ordre du jour : la réforme électorale. Il est prévu que **Joseph Delachenal**, député de la Savoie et inscrit au Groupe Paysan, proposera le scrutin de liste à un tour avec prime à la majorité et apparetement, système que la SFIO pourrait finalement admettre.

Georges Bidault dit qu'il faut créer les conditions telles que nous obtenions le succès sur cette proposition.

Ce 23 février, en séance publique, la proposition Delachenal (présentée comme un contre-projet au projet gouvernemental du ministre radical Giacobbi) subit un échec : sa prise en considération est repoussée (comme celle de sept autres contre-projets) par 295 voix contre 262.

Deux observations à ce sujet :

- il ne s'agit pas d'un rejet, au fond, de ce mode de scrutin, mais du refus de commencer son examen en priorité par rapport aux autres (cela dit, aucun autre n'obtient cette priorité) ;
- la majorité de la majorité l'a voté : 134 MRP sur 145 (les 9 ministres MRP n'ont pas pris part au vote, comme leurs collègues) ; 2 radicaux sur 47 ; 8 PRL sur 28 ; 1 Républicain Indépendant sur 25 ; 12 Paysans sur 22 ; 10 IOM sur 12 ; 6 UDI sur 7 ; 1 non inscrit (l'abbé Boganda) ; sont en revanche sortis de cette majorité : les radicaux et l'UDSR (à laquelle appartient M. Pleven, président du Conseil).

Que fait donc M. René Pleven, ainsi placé dans une situation difficile ? Il pose la question de confiance pour la prise en considération du projet gouvernemental, tout en précisant que ce vote ne comporte pas le choix entre le tour unique et le second tour... Le scrutin est fixé au 27.

Est-ce clair ? Non, est-ce habile... ? L'avenir montrera que oui.

C'est la question sur laquelle débat le Groupe MRP dans sa réunion du 27 février à 14 heures (la 17^{ème}). Débat où dominent les supputations plutôt que les décisions.

En voici de courts extraits

Robert Schuman. – L'arbitrage final ne dépendra pas des communistes mais des socialistes et de l'UDSR, qui finalement votera

le tour unique. Celui-ci a des chances, je le crois. S'il est repoussé, a dit Pleven, il faudra savoir si l'on choisit les deux tours ou le néant... En tout cas, les ministres auront liberté de vote. Les ministres MRP voteront le tour unique et ils ont fait savoir que leurs amis du Groupe ne voteraient les deux tours dans aucune hypothèse.

Robert Bichet. – Si le tour unique est voté, que fera le Gouvernement ?

Robert Schuman. – Il s'inclinera.

.....
Pierre Pflimlin. – Selon Pleven, le tour unique sera voté grâce au ralliement de l'UDSR.

.....
Jacques Augarde (Constantine). – La situation est obscure. Le PC ne va-t-il pas voter les deux tours ? Je ne suis pas sûr de la fidélité des modérés au tour unique.

Edouard Moisan (Loire Inférieure). – Il n'est pas sûr que le PC vote le tour unique. Il est possible même qu'il vote les deux tours, dans un but de manœuvre.

Robert Lecourt (Seine). – La logique voudrait que le Gouvernement reste neutre sur les deux tours et pose ensuite la question de confiance sur le tour unique.

.....
Nouvelle réunion du Groupe, la 18^e, ce mardi 27 février à 18 heures 30, toujours sous la présidence de François de Menthon.

Objet : Que doit faire le Groupe MRP dans le scrutin de confiance ? Il s'agit toujours de tactique et non pas du fond.

La discussion est très longue.

En voici quelques extraits, abrégés.

Raimond Roques (Haute-Garonne). – Je ne pourrais pas admettre que le MRP provoque une crise, pour la première fois, et en mêlant ses votes à ceux des communistes... Il ne serait ni sérieux ni loyal de refuser aujourd'hui la contre-épreuve (car on ne peut pas tirer des conclusions décisives des votes intervenus la semaine dernière). La question de confiance n'est d'ailleurs pas posée sur les deux tours.

Maurice Schumann. – M. Delachenal va voter la confiance : faut-il renoncer à nos alliés ?

Roger Dévény (Saône-et-Loire). – Il reste que Pleven posera la question de confiance sur les deux tours si le tour unique est rejeté ; ce n'est pas un traitement égal entre les deux tours et le tour unique. Le Groupe doit s'abstenir.

Edouard Moisan (Loire Inférieure). – Notre ami Roques dit que nous n'avons jamais renversé un gouvernement. Moi je pense que ce n'est pas ce que nous avons fait de mieux.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine). – Avant la guerre, les démocrates-chrétiens étaient tous éliminés au second tour. Pris entre les deux blocs, ils perdaient toutes leurs voix parce qu'ils étaient suspects des deux côtés.

Recréer la gauche et la droite serait criminel. C'est une question de fond et non de technique électorale. Si nous cédon, on ne nous en saura pas gré, mais on nous ridiculiserait, on nous raillerait...

Si nous votons la confiance, la SFIO dira : le MRP cède, nous pourrions faire adopter les deux tours. Voter contre serait plus clair, mais l'abstention laisse la chance d'un décrochage de la SFIO, qui est très attachée au Gouvernement Pleven.

Jean Letourneau (ministre). – Mieux vaudrait voter la confiance en expliquant qu'en aucun cas le MRP ne votera les deux tours.

Joseph Dumas (Seine). – Je voterai contre la confiance par discipline à l'égard des instances du parti.

André Denis (Dordogne). – Si l'abstention a des chances de ramener la SFIO à nos côtés, abstenons-nous.

André Colin (secrétaire général du MRP). – Oui, c'est l'abstention qui réserve l'espérance d'un succès pour le tour unique.

Georges Bidault (président du MRP). – Je n'ai pas de religion en matière électorale, sinon la représentation proportionnelle. Nous venons de l'abandonner dans l'intérêt national, mais nous avons juré tous d'être fidèles au tour unique, aussi dans l'intérêt national. Serons-nous condamnés ? Ne le serions-nous pas si nous capitulions ? Pourquoi une contre-épreuve ? Si les radicaux la réclament, c'est qu'ils veulent effacer la première

épreuve, qui nous était favorable. Je vous propose donc de nous abstenir.

En conclusion de ce long débat, dans la soirée du 27 février, le Groupe MRP est saisi de trois résolutions :

- celle de Maurice Schumann : pour la confiance au Gouvernement Pleven, contre les deux tours ;
- celle de Pierre-Henri Teitgen : abstention dans le scrutin de confiance, contre les deux tours ;
- celle d'Edouard Moisan : contre la confiance et contre les deux tours (amendement au texte Teitgen).

On vote : l'amendement Moisan est repoussé (il ne recueille que 9 voix) : **l'abstention dans le scrutin de confiance est adoptée par 67 voix contre 14** ; le vote contre les deux tours est adopté à l'unanimité moins 1 voix.

Le scrutin de confiance en séance publique a lieu dans la nuit : 243 voix pour, 216 contre.

Au groupe MRP ; 12 pour, les 9 ministres et Octave Amiot (Allier), Paul Hutin Desgrées (Morbihan), Jean-Louis Tinaud (Basses-Pyrénées) ; 1 contre, Joseph Dumas ; 131 abstentions volontaires ; comme président de séance, Fernand Bouxom n'a pas pris part au vote.

La discussion des articles du projet peut commencer (texte Giacobbi modifié par Guy Mollet).

L'article 1^{er} prévoit les deux tours. M. Delachenal, par amendement, propose le tour unique. On vote sur cet amendement : il est repoussé par 311 voix contre 295. C'est le renouvellement de ce qui s'est passé le 23 février, quatre jours plus tôt : les socialistes ont voté pour (6, toutefois, ont voté contre), mais les communistes ont voté contre, avec 45 radicaux sur 47, 16 Républicains indépendants sur 25, 6 Paysans sur 23, 8 UDSR (parti de Pleven) sur 13, 1 IOM sur 12, 26 des 30 membres des 3 petits groupes gaullistes, les 16 progressistes et indépendants de gauche (ex-MRP), 3 non inscrits.

Politiquement, c'est donc une coalition PC-RPF-RGR (radicaux et UDSR) qui rejette le tour unique.

Ce n'est pas le gouvernement qui est battu, c'est la majorité gouvernementale qui s'est disloquée, une de ses composantes, le RGR, jointe à une frange de la SFIO, ayant voté avec l'opposition de gauche et de droite.

Que peut donc faire le Gouvernement ? Il démissionne, bien que le président de la République, Vincent Auriol, tente de convaincre René Pleven de faire continuer la discussion. On est le 28 février.

Le tour unique est-il définitivement rejeté ? Non, avec le nouveau gouvernement présidé par le radical Henri Queuille, il sera adopté deux fois, grâce au ralliement partiel des radicaux et de la droite (qui votent pour ou s'abstiennent au lieu de voter contre) :

- le 15 mars, par 318 voix contre 282 ;
- le 21 mars, par 313 voix contre 256

1^{er} MARS à 15 h (19^e réunion)
Pourquoi Vincent Auriol veut faire appel à Georges Bidault

Vincent Auriol a commencé ses consultations dès le soir du 28 février. Il a reçu notamment la délégation du MRP.

François de Menthon rend compte de cet entretien à l'Élysée devant le groupe le jeudi 1^{er} mars à 15 heures.

La rencontre, dit-il, n'a pas été spécialement agréable. Le président de la République nous a posé des questions sur la révision constitutionnelle, la réforme électorale, la politique économique, la date des prochaines élections législatives. La hâte qu'il manifeste sur la révision constitutionnelle nous a frappés. Il nous a proposé de faire les élections en juin. En priorité, il voudrait que l'Assemblée procède à une contre-épreuve sur le tour unique. Et voici le procédé qu'il envisage : organiser l'investiture d'un nouveau président du Conseil sur le tour unique précisément, ce qui assurerait enfin une majorité pour ce mode de scrutin. Et cette mission-là, il nous a proposé de la confier à Georges Bidault.

Extraits

Germaine Peyroles (Seine-et-Oise). – Vincent Auriol propose en outre à Herriot de faire discuter la révision constitutionnelle pendant la crise !

Marcel Poimboeuf (Vosges). – Pleven a échoué parce qu'il liait son existence à la réforme électorale.

Raimond Roques. – Non, soyons prudents et attentistes.

André Colin. – La réforme électorale est un abcès dont il faut se débarrasser le plus vite possible.

François de Menthon. – demande aux spécialistes des problèmes économiques, membres du groupe, de travailler d'urgence sur des idées et un programme.

Un Groupe d'études est immédiatement constitué sous la direction d'Edouard Moisan. Il comprend Barangé, de Tinguy, Labrosse, Catrice, Valay, Gabelle, Burlot et Francine Lefebvre.

Jean Catrice (Nord). – Le véritable problème est la hausse des prix.

2 et 3 MARS à 15 h.
(20^e et 21^e réunions)

Le refus de Georges Bidault

Vendredi 2 mars

Georges Bidault indique qu'il a voulu procéder à des consultations très larges. Ainsi a-t-il invité René Capitant, leader du RPF au Palais-Bourbon, à venir le

voir. Mais celui-ci a fait savoir

son refus par téléphone. Il précise que Vincent Auriol reconnaît que la réforme électorale doit se faire avec le tour unique.

Il donne lecture de la déclaration qu'il a faite devant les journalistes en renonçant à former le nouveau gouvernement :

« ... J'ai voulu consulter tous les partis fidèles à la nation et loyaux envers la République. Malgré la gravité des devoirs et des périls devant lesquels se trouve le pays et dont il connaît la mesure, il ne m'a cependant pas été possible, dans le cadre des conversations de ce début de crise, de trouver l'élargissement ni même la confirmation de la majorité... »

N.B. Dès le 1^{er} mars, Edouard Daladier confirme l'attachement du Parti radical aux deux tours et l'UDSR approuve son groupe parlementaire d'avoir soutenu ce système. A noter toutefois que dans le scrutin du 28 février sur l'amendement Delachenal instituant le tour unique, le Groupe UDSR s'est divisé : deux de ses membres, dont François Mitterrand ont voté pour.

3 mars. Brève réunion. On y parle des moyens d'obtenir des journaux qu'ils tiennent compte davantage des arguments du Groupe MRP.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire). – Certaines de nos attitudes ont prêté le flanc à des incompréhensions. Pourquoi tel ou tel leader MRP n'a-t-il pas dit qu'il cherchait, par une réforme électorale, à battre les communistes ?

Jean-Louis Tinaud (Basses-Pyrénées). – Si certains membres du Groupe ont à se plaindre de la presse de leur région, ils doivent s'en prendre à eux-mêmes.

Après le refus de Georges Bidault, Vincent Auriol s'adresse à Henri Queuille, qui accepte de procéder à ce qu'il appelle une enquête auprès des groupes.

A l'issue de ses consultations, il constate la possibilité d'un accord sur la date des élections, la révision constitutionnelle, le problème des prix et des salaires, mais il affirme « qu'un accord sur réforme électorale ne paraît pas être possible pour l'instant ».

Le président de la République fait alors appel à Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO.

LUNDI 5 MARS ET MARDI 6 MARS : de la 22^e à la 25^e réunion.

La tentative de Guy Mollet

Le 5 mars à 15 heures. Présidence de **François de Menthon**, qui rend compte de l'entretien de la délégation MRP avec

Guy Mollet. Celui-ci a exposé un programme assez complet – sauf dans le domaine agricole – et, s'agissant de la réforme électorale, il propose la neutralité de son futur gouvernement. Dans ses délibérations, le Groupe MRP se montre divisé sur cette proposition : les uns, comme Dumas et Poimboeuf, estiment qu'elle correspond à l'une des revendications du Groupe ; les autres, tels de Tinguy, P.H. Teitgen et Francine Lefebvre, déclarent qu'il s'agit d'un piège tendu au MRP : la neutralité du gouvernement permettra aux

radicaux, à l'UDSR et à la SFIO de voter les deux tours avec l'accord des communistes.

Le 6 mars à 14 heures. Présidence de **François de Menthon**, qui expose son projet d'intervention à la tribune, avec des questions sur les problèmes agricoles, la situation financière de la Sécurité Sociale, sur le budget 1951, sur le problème scolaire.

Au sujet de la réforme électorale, **P.H. Teitgen** suggère à François de Menthon de poser la question en ces termes : « La réforme permettra-t-elle ou non à la majorité d'affronter unie l'électeur ? Si oui, le chef du gouvernement n'a pas le droit de s'en désintéresser ! »

Le 6 mars à 16 heures (après la déclaration d'investiture de Guy Mollet). Présidence d'Edouard Moisan.

P-H Teitgen voudrait des précisions sur la nouvelle formule utilisée par le président désigné pour aboutir à la réforme électorale : « Le gouvernement... s'efforcera de rapprocher les ponts de vue des divers groupes de la majorité sur la nécessaire réforme électorale. Il mènerait d'abord à cet égard une politique de médiation active et ne négligerait rien pour que la majorité réalise un accord dans un délai qu'il ferait tout pour rendre très bref sur une loi électorale permettant au pays républicain d'être gouverné selon sa volonté. Si nos efforts de conciliation pendant cette période n'étaient pas couronnés de succès, le gouvernement proposerait au Parlement son arbitrage. »

Raymond Moussu est inquiet à propos de l'agriculture.

Jean Catrice trouve bon l'exposé économique de Guy Mollet.

Le 6 mars à 19 heures 30 (après les réponses de Guy Mollet aux questions). Présidence de **François de Menthon**.

Robert Bichet. – Le MRP doit voter l'investiture. De toute façon, l'Assemblée va la lui refuser !

Jean Cayeux (Seine). – Ses propos sur l'école sont inquiétants.

Abbé Albert Gau. – Non ! Qu'aurait dit Bidault à sa place ? Nous savons bien qu'il est impossible de faire la réforme scolaire avant les élections !

Charles Barangé (Maine-et-Loire). – Certes, de Menthon n'a pas posé le problème de cette réforme ; il a demandé la neutralité du Gouvernement sur des mesures sociales d'urgence en faveur des maîtres des écoles privées. Et Guy Mollet a accepté cette neutralité. C'est un succès pour le MRP.

Robert Lecourt. – Oui, la réponse de Guy Mollet sur l'affaire scolaire est satisfaisante.

Lionel de Tinguy (Vendée). – Oui mais c'est moins bon sur la réforme électorale.

Georges Bidault. – C'est satisfaisant en particulier sur le problème scolaire... Inutile de reparler de réforme électorale ; les radicaux cèderont peut-être mais pas en séance publique. A Moussu, qui s'inquiète de la faiblesse du programme agricole, je dis que ce problème sera résolu du moment que Pflimlin conservera l'Agriculture, ce qui va de soi.

Consulté, le Groupe décide de voter l'investiture de Guy Mollet par 42 voix contre 1 et 10 abstentions...

Cependant, ce 6 mars, en séance publique, où Guy Mollet obtient 286 voix (il en faut 311 pour être investi) -, contre 259, le Groupe MRP ne lui en apporte que 122 sur 144. Abel Bessac (Lot) vote contre ; et 20 autres députés MRP s'abstiennent volontairement : Asseray, Barrot, Bergeret, Bocquet, Burlot, Charpentier, de Chevigné, Defos du Rau, Dupraz, Dureau, Errecart, Guillou, Le Sciellour, Mauroux, Moussu, Solinhac, Taillade, Terpend, Tinaud, Vuillaume. Est absent par congé : André Bas (Haut-Rhin)... Si le Groupe MRP était resté uni, Guy Mollet aurait obtenu 308 voix.

DU 7 MARS AU 9 MARS
(de la 26^e à la 30^e réunion)
Vers l'investiture d'Henri Queuille

Pleven, Bidault, Queuille, Guy Mollet ... **Vendredi 7 mars**, Vincent Auriol rappelle le radical Queuille. Il explique ce choix, dans la matinée, à François de

Menthon, qui en fait rapport devant le Groupe MRP, réuni à 15 heures.

Etant vraisemblable que Bidault ne pourrait pas réussir aussitôt après l'échec de Guy Mollet, le président de la République a demandé au président du Groupe MRP s'il pourrait accepter un retour de Queuille, qui serait à son avis plus souple dans l'affaire de la réforme électorale.

L'entretien, dit François de Menthon devant le Groupe, a été plus cordial que le précédent.

Jeudi 8 mars à 15 heures, 27^e réunion, sous la présidence de François de Menthon, qui expose les intentions du président pressenti. Parmi celles-ci : des élections en juin, neutralité du Gouvernement sur le problème scolaire ; adoucir l'intransigeance des radicaux sur les deux tours, sans engagement précis ; représentation du MRP au ministère de l'Intérieur ; réticences sur les propositions du MRP concernant les allocations familiales.

Discussions sur la date des élections, la possibilité de voter auparavant des textes importants, à commencer par le budget de l'Etat pour 1951, la réforme des allocations familiales, la réforme électorale (avant la fixation de la date des élections), une loi anti-trust, réforme des entreprises nationales

Un courant fort se dessine au sein du groupe : l'avance brusquée des élections apparaîtrait comme un aveu d'impuissance ; il faut éviter que Queuille n'ait l'air d'un liquidateur, alors qu'en vérité cette Assemblée, élue en novembre 1946, a réalisé une œuvre considérable...

Hachémi Benchennouf (Constantine) proteste contre les pressions exercées par l'administration de Naegelen lors des élections à l'Assemblée algérienne. Il parle de coups de force et demande au MRP de s'opposer aux tentatives d'asservissement des musulmans fidèles à la France.

Jean Catrice (Nord) demande à Benchennouf de s'exprimer ainsi à la tribune de l'Assemblée.

Maurice Lucas (Manche) invite le Groupe à soutenir Benchennouf. Présent en Algérie au moment des élections, il confirme les faits rapportés par l'élu de Constantine.

Sur la réforme électorale, on continue à démêler l'écheveau.

Pierre de Chevigné dit que les députés MRP des Basses-Pyrénées ne voteront pas l'investiture de Queuille si les réponses du candidat ne sont pas satisfaisantes.

Georges Bidault lui répond : il est bien entendu que le MRP doit obtenir le tour unique.

Paul Coste-Floret ajoute que Giacobbi est d'accord pour abroger l'article de la Constitution qui donne au Conseil de la République l'arme de la majorité absolue (qui oblige l'Assemblée, si elle veut maintenir son texte, à le voter elle aussi à la majorité absolue).

Edouard Moisan dit que sur la réforme électorale Bidault a obtenu de Queuille (qui veut le faire entrer dans son gouvernement comme vice-président du Conseil) des réponses différentes de celles qu'a obtenues la délégation MRP. A cette délégation, Queuille a dit mercredi : « Je laisserai l'Assemblée libre en première lecture et j'aviserai en deuxième lecture ». L'orateur considère comme dangereux un gouvernement préparant les élections, dirigé par un radical, avec un ministre de l'Intérieur radical et un ministre de l'Information socialiste.

Contre l'anticipation de six mois des élections, c'est **Germaine Peyroles** qui s'exprime le plus vivement : « On nous parle d'élections rapprochées parce que l'opposition l'a voulu. Pourquoi parler d'une assemblée agonisante avec nos adversaires qui en sont les vrais responsables ? »

Vendredi 9 mars à 15 heures, 28^e réunion présidée par **Eugène Delahoutre**. Objet : les dernières précisions données le 8 mars par Queuille à la délégation MRP.

Extraits abrégés

François de Menthon expose ces précisions.

1° Algérie : Queuille a convoqué Naegelen, qui a agi contrairement aux ordres reçus ;

2° réforme électorale : Queuille pense repartir de zéro sur le plan de la procédure ; il usera de son influence pour que le Conseil de la République ne démolisse pas le texte voté en première lecture ; sa discrétion sur le tour unique s'explique par son désir de ne pas faire renaître l'intransigeance des radicaux ;

3° Date des élections : il demandera aux groupes de la majorité de s'entendre sur un calendrier.

4° Composition du cabinet : deux vice-présidents, Bidault et Pleven, départ de Giacobbi, ministre de la réforme électorale.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin). - Les truquages électoraux dont sont victimes les musulmans en Algérie sont indignes de la France !

Jacques Augarde (Constantine). - Queuille, qui a reçu ce matin une délégation des élus du Constantinois, leur a dit qu'il recevrait Naegelen dans la semaine.

Hachémi Benchennouf. - Je remercie François de Menthon et le groupe MRP.

Paul Coste-Floret. - Dans les conditions actuelles, seul Queuille a le pouvoir de faire voter le tour unique ;

François de Menthon. - Je ne pense pas que le MRP ait dès maintenant gagné. C'est d'ailleurs impossible. Comment obtenir aujourd'hui des radicaux qu'ils se déclarent pour le tour unique ? Comment obtenir de Queuille qu'il annonce dès aujourd'hui son intention de poser la question de confiance sur le tour unique ? Il n'en reste pas moins que des assurances ont été données. Le MRP a évidemment plus de chances en votant pour un radical qu'en votant contre lui.

Vendredi 9 mars à 22 heures, 29^e réunion, présidée par Eugène Delahoutre.

Extraits abrégés

Objet : débat sur les réponses de Queuille en séance publique.

Edouard Moisan. - Je suis frappé par la facilité avec laquelle les membres du Groupe ont applaudi Queuille, qui n'a pourtant donné aucune réponse précise et s'est contenté de faire de l'anti-communisme facile. Je voterai l'investiture mais je suis inquiet après ses réponses vagues, inexactes ou mauvaises. Sur la réforme électorale, je répète que ses réponses sont en contradiction avec ce qu'il a dit à la délégation du MRP. Nous voici une nouvelle fois devant un cas de conscience ;

Jean Cayeux (Seine). - Sur la réforme électorale, Queuille est en retrait sur Pleven, ce qui est un défi lancé au MRP.

Marcel Poimboeuf (Vosges). - Je ne peux pas voter l'investiture. En quoi Queuille a-t-il le droit de parler d'élections en juin ?

Paul Coste-Floret (Hérault). - Un président du Conseil radical peut exercer une pression sur le groupe radical !

Pierre Elain (Mayenne). - Je n'attache pas d'importance aux déclarations de Queuille. Le MRP doit se réserver pour la vraie bataille, celle de la réforme électorale.

André Colin. - Le MRP a les moyens de gagner le tour unique s'il se compte ce soir dans la majorité...

Pierre Dhers (Drôme). - Le groupe MRP n'a jamais délibéré sur la date des élections. Nos leaders n'ont pas le droit de s'engager en notre nom.

Georges Bidault. - Queuille n'a pas fixé de date. Il accepte que l'assemblée discute le budget, ce qui sera long. D'ailleurs, l'Assemblée reste souveraine... De toute façon, il y aura le tour unique ou le gouvernement sera renversé. Et cela, Queuille le sait.

En séance publique, **Henri Queuille** obtient l'investiture de l'Assemblée Nationale par 359 voix contre 205, à la séance du soir du 9 mars 1951 ;

Votent pour : 134 MRP sur 144 (Octave Amiot, député de l'Allier, vient de quitter le Groupe) ; 98 SFIO sur 99 ; 44 radicaux sur 47 ; 2 PRL sur 27 ; 21 Républicains indépendants sur 25 ; 19 Paysans sur 23 ; les 13 UDSR ; 11 IOM sur 12 ; les 7 UDI ; les 6 RDA (Afrique Noire) ; 4 non inscrits : Amiot, l'abbé Boganda, Forcinal, Petsche, qui a quitté le Groupe Paysan.

Votent contre : les 167 communistes, 1 PRL, 16 ADS sur 17, les 10 URP (progressistes) ; les 6 RPI, les 3 TLDA (Algérie), 2 non inscrits.

Les 3 Indépendants de gauche, d'Aragon, Boulet et l'abbé Pierre, s'abstiennent.

C'est là un renouveau de la majorité de troisième Force, bornée à gauche par les communistes et leurs alliés progressistes,

Le troisième cabinet Queuille

On discute de sa formation, au Groupe MRP, le samedi 10 mars à 15 heures, sous la présidence de Lionel de Tinguy. C'est la 30^e réunion du Groupe depuis le début de l'année.

C'est André Colin qui expose les intentions du président investi la veille : départ de Giacobbi ; entrée de Bidault, qui lui a dit : « J'accepte pour veiller à la victoire du tour unique » ; hésitation sur le choix du ministre de l'Intérieur (à quelques mois des élections)...

Formé dans la journée du 10, le nouveau gouvernement est calqué sur le précédent, celui de René Pleven (voir notre numéro 86, pages 19 et 20), à ceci près :

- Henri Queuille devient président du Conseil, mais il garde le ministère de l'Intérieur ; il a pour proches collaborateurs les deux secrétaires d'Etat qu'avait René Pleven, à savoir le radical Maurice Bourges-Maunoury et le socialiste Pierre Métayer, à qui il adjoint le socialiste Eugène Thomas, qu'il avait déjà avec lui à la Place Beauvau.

- Guy Mollet reste chargé du Conseil de l'Europe mais prend le titre de vice-président du Conseil (au lieu de ministre d'Etat) ;

- En outre, Queuille nomme deux autres vice-présidents du Conseil : Georges Bidault et René Pleven.

En choisissant ainsi une direction collective pour son gouvernement - Queuille, Bidault, Pleven - Guy Mollet, le président du Conseil montre sa volonté de franchir l'obstacle de la réforme électorale. D'ailleurs, comme c'était annoncé, le radical Paul Giacobbi, qui était chargé du dossier de la réforme électorale dans le cabinet Pleven, ne figure plus dans la liste ministérielle (il est gravement malade et il décèdera trois semaines plus tard).

La composition du nouveau gouvernement est approuvée le 13 mars par 388 voix contre 180.

DU 13 AU 22 MARS
de la 31^e à la 36^e réunion
Réforme électorale, bouilleurs
de cru, affaire Naegelen,
maîtres laïcs de
l'enseignement privé, grèves
et majoration du SMIG

Mardi 13 mars à
14h30, sous la
présidence de Ga-
briel Valay (31^e
réunion)

Gabriel Valay
informe le Groupe
sur les dernières
négociations qui ont
eu lieu entre

Queuille et la délégation du MRP. La SFIO réclamait l'Intérieur pour Paul Ramadier ; il n'a pas accepté. Il s'est dit convaincu que seul le tour unique pouvait recueillir une majorité.

Edouard Moisan provoque un bref débat sur l'affaire des bouilleurs de cru ; leur syndicat national vient de convoquer les parlementaires à une réunion qui se tiendrait au Palais-Bourbon. A son avis, c'est inadmissible. Charles Viatte indique que ce genre de groupement est interdit par le règlement de l'Assemblée. Maurice Lucas, qui est rapporteur de la proposition de loi signée par tous les groupes sur ce sujet, demande qu'on l'aide à régler cette question. Auguste Farinez (Vosges) s'étonne des protestations qu'il entend : il est normal que les bouilleurs de cru cherchent à faire voter une loi qui est en panne depuis trois ans. D'après Valay, la forme est regrettable, mais le sujet ne vaut pas que l'on crée un incident. Député de la Manche, comme Lucas, le Docteur Fauvel pense qu'il faut accepter cette réunion dans un intérêt politique.

Cette réunion du 13 mars se termine sur une dispute interne concernant l'évolution de l'affaire Naegelen, qui achève - avec retard - sa mission en Algérie comme Gouverneur général avant de briguer un mandat de député. Il a déjà offert sa démission mais il ne sait pas si elle a été acceptée ; Queuille doit régler cette affaire en conseil des ministres le 20 mars et fixer au 15 avril le terme de la mission de Naegelen (en fait, l'affaire viendra à l'Elysée le 11 avril).

La politique du socialiste Naegelen en Algérie est très contestée dans certains groupes, notamment au Groupe MRP. A

fermée à droite sur les députés gaullistes et tolérée par 23 PRL (sur 27) qui s'abstiennent.

Au groupe MRP, il y a 9 abstentions volontaires, celles d'Asseray, Béranger, Bessac, Bonnet, Dominjon, Dumas, Duveau, Poimboeuf, Viatte. Bouxom, qui présidait la séance, n'a pas pris part au vote.

ce propos, les opinions qu'en ont deux députés MRP élus dans le département de Constantine, Jacques Augarde et Hachémi Benchennouf, sont divergentes.

A la réunion, Augarde souhaite qu'aucun membre du Groupe ne s'exprime en séance publique. Benchennouf dit qu'il parlera si on le met en cause. Amand Duforest (Sarthe), qui rentre d'un voyage en Algérie, y a constaté que Benchennouf y jouissait d'une grande popularité. André Denis (Dordogne) ne comprendrait pas que l'on veuille éviter tout débat sur la politique de Naegelen en Algérie. Pour Gabriel Valay, c'est une affaire qui doit se traiter entre Queuille et Naegelen. Philippe Farine (Basses-Alpes) proteste contre les pressions qui s'exercent sur Benchennouf pour le faire taire. Selon François de Menthon, il n'y a pas de pressions mais le souhait que le Groupe MRP ne se divise pas en séance : si Benchennouf parle, Augarde parlera contre lui.

N.B. Edmond Naegelen, qui a été remplacé le 11 avril par Roger Léonard, préfet de police de Paris, est reçu le 24 par Vincent Auriol à l'Elysée. Le président de la République (socialiste) remercie le gouverneur général (socialiste) du magnifique effort poursuivi durant trois ans en Algérie durant sa mission « qui marquera d'une empreinte ineffaçable l'histoire de l'Algérie ».

Mercredi 14 mars à 18 heures : 32^e réunion tenue sous la présidence d'Edouard Moisan.

On y prépare la reprise du débat -ouvert depuis quatre mois - sur la réforme électorale. Le projet gouvernemental n'a qu'un seul article, ouvert aux amendements.

Quel amendement déposera le MRP ?

Sur proposition de P.H. Teitgen, le Groupe accepte que l'on retienne en substance le texte suivant : « scrutin de liste départemental majoritaire à un tour avec apparemment des listes ».

Jeudi 15 mars à 15 heures : 33^e réunion tenue sous la présidence d'Edouard Moisan.

Longue discussion sur les avantages et les inconvénients du panachage et du vote préférentiel.

En conclusion de ce débat, Edouard Moisan dit que les membres MRP de la Commission du Suffrage Universel demandent le moins possible de modifications au projet gouvernemental, afin de ne pas compromettre les votes intervenus dans la matinée.

De quoi s'agit-il ?

Dans la matinée du 15 mars, l'Assemblée Nationale a voté (à la majorité absolue, ce qui supprime l'obstacle d'un vote contraire éventuel du Conseil de la République) :

1^o par 318 voix contre 282, un amendement Delachenal (Paysan)-Viard (UDI) tendant à remplacer dans le texte gouvernemental les mots « à deux tours » par les mots « majoritaire à un tour » ;

2^o par 313 voix contre 286, un amendement Roques (MRP) - Delachenal-Viard tendant à ajouter à cette formule les mots « avec apparemment des listes ».

La solution du tour unique marque ainsi un progrès important : depuis l'ouverture du débat, elle a recueilli 262 voix le 23 février, 295 voix le 28 février, 318 voix le 15 mars.

Se sont prononcés pour, ce 15 mars : les 144 MRP, 97 socialistes sur 99, 4 radicaux sur 47, 12 PRL sur 27, 11 Républicains indépendants

sur 25, 19 Paysans sur 23, 4 UDSR (dont Mitterrand) sur 13, 11 IOM sur 12, 6 UDI sur 7, les 6 RDA – (Rassemblement Démocratique Africain), 1 Indépendant de gauche (d'Aragon, qui rectifiera ensuite son vote), 3 non inscrits (Amiot, Boganda, Petsche).

Ont voté contre : les 167 communistes, 41 radicaux, 15 PRL, 11 Républicains indépendants, 4 Paysans, 6 UDSR, les 18 ADS, les 6 RPI (Républicains Populaires Indépendants), les 10 progressistes, 1 IOM, 2 Indépendants de gauche, 2 non-inscrits.

Vendredi 16 mars à 14 heures : 34^e réunion, tenue sous la présidence d'Edouard Moisan

Convoquée en principe pour préparer le Comité national MRP du week-end, cette réunion se limite à une querelle entre les membres du Groupe sur le temps que l'Assemblée pourra consacrer au statut du fermage et du métayage avant d'arrêter ses travaux pour Pâques (25 mars) : d'un côté **Coudray** et **Moussu**, qui veulent aller vite, de l'autre **Roques**, **Defos du Rau** et **l'abbé Gau**, qui demande que l'Assemblée ne siège pas le jeudi et le vendredi saints.

Mardi 20 mars à 14 heures 30 : 35^e réunion, tenue sous la présidence d'Edouard Moisan.

Extraits, abrégés

Pierre-Henri Teitgen annonce, pour le débat public de l'après-midi, lors de la discussion du budget du Travail, le dépôt de deux amendements MRP :

1^o création d'un chapitre budgétaire intitulé : « Contribution à la garantie du salaire minimum interprofessionnel garanti des maîtres laïcs de l'enseignement privé », sans fixation de crédits, l'Assemblée n'ayant pas l'initiative des dépenses ;

2^o adjonction d'un article 5 ainsi libellé : « A titre provisoire, les maîtres laïcs des établissements d'enseignement privé, légalement ouverts, qui enseignent à plein temps dans ces établissements, ont droit à une indemnité égale à la différence entre le traitement mensuel perçu par les maîtres occupant leurs fonctions au cours de l'année 1949-1950, et le salaire mensuel interprofessionnel garanti applicable au lieu de leur travail ... »

Georges Bidault. – Queuille s'est préoccupé de ce problème la nuit dernière. Edgar Faure, soutenu par les ministres socialistes, voulait opposer aux amendements l'article 48 du Règlement. Il a été décidé que les ministres auraient liberté de vote sur le premier amendement.

Lionel de Tinguy (Vendée). – Politiquement, le MRP ne peut plus hésiter à mener le combat... L'article 48 est opposable en séance mais pas en commission. Donc un renvoi en commission pourrait être utile.

Robert Lecourt. – N'oublions pas l'article 17 qui interdit la création d'une dépense pendant la discussion budgétaire.

.....
Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan). – Si le premier amendement est rejeté, nous pourrions voter contre le budget du Travail.

En séance, les présidents des commissions des Finances et de l'Education Nationale demandent et obtiennent le renvoi des amendements Teitgen en commission ... où ils sont rejetés par 23 voix contre 20 et par 24 voix contre 18.

Lors de la séance de nuit, l'Assemblée rejette le premier amendement par 303 voix contre 277, ce qui rend le second inutile. Le président du Groupe, **François de Menthon**, annoncera le lendemain matin, 21 mars, en séance, qu'il déposera des amendements tendant à accorder des dégrèvements fiscaux en faveur des établissements d'enseignement privé.

Le scrutin de la nuit montre que la majorité gouvernementale de Troisième Force ne résiste toujours pas au contentieux persistant sur le problème scolaire et la conception que l'on a de la laïcité.

La coupure passe à l'intérieur de certains groupes :

- chez les radicaux (47) : 10 pour l'amendement, 22 contre.
- a l'UDSR (13) : 6 pour, 4 contre.
- chez les IOM (12) : 3 pour, 3 contre.
- chez les progressistes (URP) : Lécrivain-Servoz, ex-MRP, vote pour ; les 9 autres contre.

Les 3 indépendants de gauche, d'Aragon, Boulet et l'abbé Pierre, ex-MRP, votent pour.

Dans cette même réunion du Groupe du 20 mars, **Jean Cayeux** (Seine) demande à **Georges Bidault**, vice-président du Conseil, quels sont les projets du Gouvernement visant à résoudre les problèmes sociaux, qui se manifestent dans une vague de grèves dans tout le pays.

Georges Bidault note que les grèves éclatent sans vote préalable, sans dépôt de revendications précises, à l'instigation de mots d'ordre parfois contradictoires. Il dit qu'au sein du Gouvernement il s'est élevé contre l'idée d'une réquisition globale des grévistes, qui doit rester l'arme du dernier recours. Il annonce que la Commission supérieure des conventions collectives se réunira le lendemain.

Paul Hutin-Desgrèes fait observer que les dépenses consacrées au voyage de **Vincent Auriol** aux Etats-Unis sont déjà engagées et que le président doit être accompagné de cent invités. Il signale le côté « ennuyeux » de ce débat au moment des grèves.

Les grèves. Vers un nouveau palier des salaires et des prix.

Les grèves ont commencé dans les transports parisiens. Le 16 mars, la grève y est totale. Le 19, elle gagne les taxis, les transports routiers, les centrales électriques et gazières, la SNCF. Le 20, le Conseil des ministres autorise ses membres à procéder à des réquisitions individuelles. Le 21, la grève des chemins de fer s'étend à toute la France... Le 27, **Pierre Métayer** (SFIO), secrétaire d'Etat à la Fonction publique, fait des propositions aux syndicats, qui les refusent. Le 30 mars, les arrêts de travail s'étendent au personnel des contributions directes.

Que fait le Gouvernement ?

Le 23 mars, un Conseil de cabinet relève de 11,54% le Smig horaire. Dans la région parisienne, où il n'y a pas d'abattement, il passe de 74 à 87 francs. Cette hausse entraîne des majorations de salaires dans de nombreux secteurs, par exemple de 10% dans la métallurgie parisienne. Les traitements des fonctionnaires sont augmentés de 2000 à 7000 francs par mois, avec un écrasement de la hiérarchie. La majoration est de 10% pour les cheminots, les mineurs, EDF et GDF.

Les reprises du travail s'échelonnent du 24 mars au 4 avril.

A partir du 30 mars, les grands services publics augmentent leurs tarifs ; c'est vrai pour le charbon, l'électricité, le transport des marchandises...

Le budget de l'Etat s'en trouve lui aussi modifié ; on estime qu'il va s'alourdir de 120 milliards.

Jeudi 22 mars à 14 heures : 36^e réunion tenue sous la présidence de Lionel de Tinguy

Albert Schmitt (Bas-Rhin), secrétaire général des syndicats chrétiens d'Alsace-Lorraine. – J'ai déposé une proposition de loi concernant le salaire minimum des cheminots. Elle sera discutée dans l'après-midi à la Commission des Moyens de communication. Ce texte est nécessaire pour résoudre des anomalies qui ne peuvent plus durer. Depuis quatre mois, j'ai obtenu 400 adhésions au MRP. La masse, impatiente à bon droit, ne peut plus être tenue.

Jean-Marie Louvel (Calvados), ministre de l'Industrie et du Commerce. – **Antoine Pinay** (ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme) évalue à 65 milliards le coût de telles mesures. Le déficit actuel de la SNCF est de 100 milliards.

Jean Cayeux (Seine). – Le Gouvernement ne pourrait-il pas faire sortir les autobus de leurs dépôts avec des conducteurs militaires ?

François de Menthon. – Le Groupe s'étonne que le Gouvernement ne fasse pas une déclaration devant l'Assemblée sur les problèmes sociaux.

Jean-Marie Louvel. – J'en parlerai à Queuille. Voici, en résumé, l'action menée par le Gouvernement :

- les usines électriques et gazières ont été évacuées ; leur fonctionnement est assuré par des marins et des soldats du Génie ;
- la grève dans la métallurgie paraît évitée, à la suite d'une remise en ordre des salaires ;
- un accord est intervenu dans les mines, qui entraînera une hausse du prix du charbon de 8% ;
- le plan des transports routiers est mis au point ;

• le minimum garanti sera fixé demain par le Gouvernement.

Raymond Moussu (Indre-et-Loire). – Ces hausses de prix traduisent l'absence d'une politique économique.

Maurice Lucas (Manche). – De grosses dépenses proviennent du trop grand nombre de hauts fonctionnaires.

Ainsi se termine la dernière réunion du Groupe MRP tenue en mars 1951. L'ensemble du projet portant réforme électorale n'est pas encore voté.

Rappel. Ces procès-verbaux des réunions du Groupe MRP sont totalement inédits. Ils intéressent tous les historiens qui travaillent sur l'histoire de la Quatrième République. Si vous en connaissez, informez-les ! Merci.

DECES

Nous avons appris avec peine le décès de nos amis :

- René Ballayer, sénateur de la Mayenne, Ernée (53)
- André Delapierre, Villelongue (65)
- Louis Fourmond, ancien député de la Mayenne
- Robert Grosfilley, Paris
- Marie Mauroux-Fonlupt, membre du Comité directeur de l'Amicale, Paris
- Michel Monteil, fil d'André, Paris
- Pierre Neyroud, Lyon
- Roger Poudonson, ancien sénateur, ancien ministre, Duisans (62). Nous évoquerons sa carrière dans notre prochain numéro.

DANS NOTRE COURRIER

Nous avons retrouvé Emile Engel...

Grâce à André Caudron, de Mons-en-Baroeul, dans le Nord.

Dans une lettre du 24 décembre, il nous donne la clé d'une énigme que nous n'avions pas su résoudre en lisant un vieux document détérioré : « l'ami Fugel », maire de Merlebach et secrétaire général du Syndicat CFTC des mineurs de Lorraine, que nous avons évoqué dans notre « Histoire secrète des parlementaires MRP » (notre numéro 87, page 29), n'est autre qu'**Emile Engel, élu député de la Moselle** sur la liste conduite par Robert Schuman dès 1945, puis réélu plusieurs fois sur cette même liste.

A l'abordage, camarades !

C'était l'une des exhortations préférées du camarade-tribun **Félix Lacambre** dans les congrès nationaux du MRP, où ses attaques contre les forteresses adverses lui valaient toujours une ovation de la salle...

Nous avons perdu sa trace. Nous l'avons retrouvée tout récemment en lisant un article de lui dans une revue de recherche spirituelle catholique et nous lui avons adressé les numéros de notre bulletin parus depuis 1995. Il nous a répondu ceci :

« ... Bien entendu, cela parle beaucoup à mes souvenirs et à mon cœur. C'est bien moi en effet qui ai été mis à contribution par Gabriel Marc, ancien président de l'ACI et du CCFD, pour cet article sur les manifs ouvrières en vue du dossier sur la fête dans « Les cahiers du libre avenir ». Gabriel s'était souvenu de mon livre « Lutter et croire », paru en 1977 aux Editions du Cerf.

« Mon itinéraire politique s'est arrêté au MRP en 1965 ⁽¹⁾ (ou proche du MRP). J'étais avec Robert Buron pour fonder " Objectif 72", devenu « Objectif socialiste ». Robert était au Congrès d'Epinay pour la fondation du PS en 1971. Il est mort peu de temps après. Je suis entré au PS par les Assises du Socialisme en 1974. J'ai eu aussi pas mal de responsabilités syndicales chez les journalistes CFDT ; en effet, j'ai été journaliste, chef du Service des Infos religieuses à La Croix (1967-1982). Hélas, aujourd'hui, mes limites de santé et mon âge (bientôt 80 ans), m'interdisent le militantisme actif mais je suis toujours de cœur et de prière solidaire avec ceux qui continuent à se battre sur les chantiers qui furent les miens ...

« Merci encore de votre envoi. Amicalement ».

⁽¹⁾NDLR. Date à laquelle le MRP s'est arrêté lui-même.

✂

BULLETIN DE COTISATION ET D'ABONNEMENT 2001

- COTISATION à l'Amicale du MRP et abonnement
au bulletin « Le MRP vous parle ! » 200 F
- Cotisation seule : 120 F
- Abonnement seul : 100 F

Numéro 88

Rayer les mentions inutiles

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Amicale du MRP**

Prière d'adresser le bulletin et le chèque à : Amicale du MRP 133 bis, rue de l'Université 75007 Paris

A MES CAMARADES DE L'AMICALE DU MRP
par Joseph Conombo

Le 17 juin 1948 la nouvelle colonie de la Haute-Volta, reconstituée par la loi du 4 septembre 1947, votée sous un gouvernement présidé par Robert Schuman et grâce à l'action conjuguée des groupes parlementaires MRP de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, a élu ses trois premiers députés : Henri Guissou, Mamadou Ouedraogo et Nazi Boni. Tous trois se sont inscrits au groupe MRP de l'Assemblée Nationale (alors présidée par François de Menthon). Ils rejoignent ainsi, entre autres, Paul-Louis Aujoulat, l'abbé Boganda, André Colin, Joseph Dumas, Francine Lefebvre ...

En octobre 1948 ; la représentation parlementaire de la Haute-Volta s'augmentait de l'élection de six conseillers à l'Assemblée de l'Union Française dont cinq s'inscrivaient au groupe MRP. : Joseph Conombo, André Schock, François Bouda, Michel Dorange, Bougouraoua Ouedraogo.

En 1948 les députés africains étaient assez nombreux pour former un groupe parlementaire : les Indépendants d'Outre-Mer (IOM) apparentés au groupe MRP, ayant ainsi une plus grande efficacité sur le plan politique pour parvenir à des résultats positifs en faveur des populations africaines des territoires d'Outre-Mer (le président du groupe IOM était Leopold Sedar Senghor, député du Sénégal). C'est ainsi que dans notre communauté politique, grâce à l'activité du secrétaire parlementaire Fernand Chaussebourg, nous étions tenus informés des positions des différents partis face aux projets qui devaient venir en discussion. J'en ai eu l'expérience puisque j'ai siégé au Palais Bourbon de 1951 à 1958.

Notre collaboration avec le groupe MRP nous a élargi les horizons du monde politique non seulement français, mais aussi européen dans le sens où l'entendaient Robert Schuman, Georges Bidault, Jean Lecanuet, Pierre Pflimlin, Robert Buron, Pierre-Henri Teitgen, Paul Coste-Floret, Daniel Boisdon (président de l'Assemblée de l'Union Française).

Les combats menés sous la houlette du MRP furent épiques mais enrichissants, faisant presque toujours triompher l'idéal social et humain du parti.

Ainsi :

- dans le vote du Code du travail Outre-Mer (rapport Joseph Dumas) et la suppression du travail forcé ;

- dans la suppression du double collège (blanc et noir) pour les élections législatives ;
- dans la préparation de la législation progressiste du gouvernement des futurs Etats africains visant à une plus grande autonomie de gestion initiée par Pierre-Henri Teitgen et matérialisée par Gaston Defferre (dont la loi porte le nom) ;
- dans la longue bataille de la construction européenne illustrée par la déclaration de Robert Schuman en date du 1^{er} mai 1950, que prolongera la signature du traité d'amitié franco-allemand signé par le Général de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer ; le MRP peut et doit revendiquer, à juste titre, une victoire d'un idéal européen portant la suppression définitive des guerres franco-allemandes et le rapprochement des peuples d'Europe dans une communauté de destin permettant de jouer un rôle mondial.

Le MRP peut s'enorgueillir et signer MRP pour l'aide apportée à la promotion des démocrates africains. C'est ainsi que j'ai pu être membre du gouvernement français (secrétaire d'Etat à l'intérieur) comme Leopold Sedar Senghor ou Hubert Maga.

N.B A noter que Joseph Conombo a également été membre de l'éphémère Sénat de la Communauté et Premier Ministre de la Haute-Volta.. Il poursuit, par ailleurs, dans son pays, une importante action humanitaire.

Il habite à Ouagadougou, capitale de son pays, le Burkina.

Une histoire voltaïque

Lorsque j'accueille en 1951 les députés de la Haute-Volta, l'un d'entre eux est musulman et polygame. Il s'agit, si ma mémoire est fidèle, de Ouedraogo Mamadou.

Je le conduis avec ses camarades dans les différents services. Une heure après, il revient. : il a neuf femmes et 32 enfants et ne comprend pas qu'à la questure la personne qui l'a accueilli n'entend pas enregistrer cette situation en ce qui concerne le paiement des allocations familiales.

Le député me demande combien j'ai d'enfants ; je lui réponds « deux » et, avec un grand et beau sourire, il me déclare : « Moi, voyez-vous, pour les élever, ça me coûte 16 fois plus... »

Je suis allé négocier, si je puis dire au mieux, avec la questure et il a été pris en compte les enfants de deux mères qui totalisaient, je crois, 14 enfants. Mais était-ce la bonne solution ?

Fernand Chaussebourg

Deux livres, deux témoignages sur deux grands acteurs du MRP

« **Entre Savoie et Europe : François de Menthon (1900-1984)** »

Dans sa collection « L'Histoire en Savoie », la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry vient de publier une plaquette, bien illustrée, sur la vie et l'action politique de François de Menthon.

Ce document de 40 pages est tiré d'une thèse de doctorat ès-lettres de 1070 pages (intitulée « François de Menthon, un catholique au service de la République ») défendue avec brio par Laurent Ducerf à l'Université Jean Moulin-Lyon 3.

Un exemplaire de cet ouvrage nous a été adressé par un des fils de François de Menthon, Olivier de Menthon, château de Menthon 74290 Veyrier du Lac ; tél. 04 50 60 12 05.

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie
244 quai de la Rize 73000 Chambéry
Brochure n° 138 . 45 francs.

« **Robert Schuman, père de l'Europe (1886-1963)** »

La politique, chemin de sainteté.

Publié chez Fayard (110 francs), cet ouvrage, sorti des presses en mars 2000, est l'œuvre d'un proche collaborateur de Robert Schuman de 1945 à 1958 : René Lejeune, agrégé et docteur en allemand, professeur dans le secondaire puis dans l'Université, actuellement président de l'Institut Saint Benoît et « demandeur » dans le procès de béatification de Robert Schuman.

Extrait du texte de présentation : « Robert Schuman aura admirablement su concilier action et contemplation, menant d'un même pas tranquille la vie exposée d'un homme politique confronté à une époque difficile et celle d'un chrétien avide de Dieu ».

« LE MRP VOUS PARLE ! » Directeur de la publication : Jacques Mallet

Commission paritaire de la presse : N° A5 - 65 - 465

IMPRIMERIE SIMEDIAT - CIRCULAIRES COULON 01 42 36 08 15